

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 9 DECEMBRE 2010, A 19H30

PRESIDENCE	M. Benjamin Gasser, Président
CONSEIL GENERAL	46 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Régina Zaugg, Virginie Zube et MM. Albert Leimgruber, François Pythoud
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSEE	Mme Christiane Savoy

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010
2. Demande de crédit pour la mise à niveau et le maintien à jour des environnements informatiques et de la téléphonie
3. Demande de crédit pour le renouvellement des lave-vases, baignoires et élévateurs de la Résidence Les Martinets
4. Demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs, du réseau d'eau potable et du réseau routier dans le quartier de Villars-Vert
5. Remplacement des installations d'adduction et de distribution d'eau potable et financement par l'utilisation du fonds de réserve
6. Travaux à effectuer à la salle Mummenschanz
7. Approbation du règlement communal portant tarif sur les émoluments de naturalisation
8. Modifications des statuts et règlement général de police des Communes de l'ACoPol, soit Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne

9. Budget 2011

9.1 Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2010-2015

9.2 Rapports de la Commission financière

9.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements

9.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

10. Divers

M. Benjamin Gasser, Président. Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Merci de votre présence ce soir à cette séance du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Je salue également les membres du Conseil communal et les représentants de l'Administration communale. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de la presse et au public. Je tiens à saluer cordialement M. Hendrick Krauskopf, Président du Conseil général de Belfaux, qui nous fait le plaisir et l'honneur de venir nous saluer ce soir et assister à cette séance du budget du Conseil général.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 24 novembre 2010, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Je vous rappelle que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons donc valablement siéger.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes : Mmes Régina Zaugg, Virginie Zube et MM. Albert Leimgruber, François Pythoud. Mme Pascale de Raemy arrivera avec un peu de retard.

Mme Christiane Savoy est excusée pour cette séance car son papa est décédé aujourd'hui. C'est pourquoi je vous demande de vous lever afin d'observer quelques instants de silence. Je vous remercie.

Nous pouvons passer aux différents points de l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques concernant l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. L'ordre du jour est donc accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, moins 3 abstentions.

2. Demande de crédit pour la mise à niveau et le maintien à jour des environnements informatiques et de la téléphonie

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe tout d'abord la parole au Président de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 novembre 2010, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, et de M. Claude Mettraux, chef du Service des finances et de l'informatique.

La Commission financière a pris acte que cet objet a été soumis à l'examen de la Commission communale d'informatique, qui a approuvé à l'unanimité la proposition du Conseil communal.

La Commission financière a compris la nécessité de procéder à cet investissement pour assurer la pérennité des infrastructures informatiques et téléphoniques existantes. Elle a pris note que le Conseil communal applique une politique restrictive dans le remplacement du matériel informatique du personnel communal, se limitant à n'y procéder qu'en cas de défectuosité et à inscrire, chaque année, un montant au budget de fonctionnement.

En ce qui concerne la gestion des documents, imposée par la nouvelle loi, le montant de Fr. 30'000.-- requis pour la pré-étude reste un maximum, sachant qu'une collaboration pourrait être envisagée avec la Commune de Bulle qui a déjà mis en place un tel système.

La Commission financière relève que les charges financières sont importantes en raison de l'amortissement élevé pour le secteur informatique, bien que le 15 % soit le maximum possible car imposé par la loi.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande de crédit d'un montant de Fr. 131'000.-- et l'autorisation de recourir à l'emprunt, si nécessaire, pour couvrir cette dépense.

M. Benjamin Gasser, Président. Est-ce que M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal, veut faire une remarque ?

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. On peut dire que l'informatique à Villars-sur-Glâne fonctionne bien. La dépense que nous avons faite en début de législature s'est révélée tout à fait adéquate. Nous avons de bons résultats, mais c'est clair que sur le plan informatique il y a toujours des éléments à renouveler. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce crédit d'investissement de Fr. 131'000.--.

Comme l'a dit le Président de la Commission financière, pour le remplacement des postes de travail, nous avons une pratique qui est restrictive, en ce sens que nous examinons ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. C'est à ce moment-là que nous procédons au remplacement et nous le faisons dans le cadre du budget de fonctionnement.

Les Fr. 30'000.-- que nous vous demandons pour le projet d'introduction de la GED - Gestion électronique des documents - est un montant relativement élevé. Effectivement, nous pouvons prendre langue, par exemple avec la Commune de Bulle ou avec d'autres communes, pour faire en sorte que cette dépense soit la plus modérée possible. C'est un objet important. Il faut qu'on examine vraiment ce que nous voulons pour ne pas arriver à des solutions qui ne sont pas praticables.

M. Benjamin Gasser, Président. Je salue l'arrivée de MM. Julien Chavaz, Dimitri Küttel, Marius Rudaz et Mmes Pascale de Raemy et Marie Garnier.

La parole est au Conseil général.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Le groupe PDC accepte à l'unanimité le message qui nous est présenté. Cependant, notre groupe soulève deux remarques concernant ce message.

Premièrement, l'amortissement annuel ne devrait-il pas être de 20 % au lieu des 15 % prévus sur cinq ans pour ce genre d'infrastructure ?

Deuxièmement, est-ce que d'autres communes limitrophes ou de l'Agglomération seraient intéressées à participer à une étude GED et se partager les coûts de cette dernière avec notre Commune ?

Le groupe PDC invite le Conseil général à accepter ce message ainsi que le recours à l'emprunt.

M. Benjamin Gasser, Président. Il n'y a plus d'intervention. Je donne la parole au Conseil communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Pour ce qui est du taux d'amortissement, on peut effectivement discuter, mais nous nous sommes basés sur celui qui s'applique selon la législation sur les communes et nous estimons que nous n'avons pas de raison de prévoir un amortissement encore plus élevé. Comme nous vous l'avons dit, nous faisons tout pour que le matériel informatique que nous commandons soit utilisé le plus longtemps possible. Nous pouvons donc nous en tenir aux 15 % qui figurent dans le message.

S'agissant d'une collaboration, ce n'est pas du tout inenvisageable, mais je crois qu'il faut le faire avec des communes qui ont un peu la taille et les problèmes de la Commune de Villars-sur-Glâne, ce qui n'est pas nécessairement le cas de toutes les communes.

Nous regarderons avec intérêt ce que nous pouvons faire et nous ferons en sorte que si effectivement des collaborations sont possibles, nous les utiliserons.

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Cela ne semble pas être le cas. Je rappelle que, pour le moment, nous sommes 44 ce soir.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à la mise à niveau et au maintien à jour des environnements informatiques et de la téléphonie de l'Administration communale, pour un montant de Fr. 131'000.-- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 23'580.--, comprenant un amortissement de 15 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 131'000.-- ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

3. Demande de crédit pour le renouvellement des lave-vases, baignoires et élevateurs de la Résidence Les Martinets

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole au Président de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Raymond Pilloud, Conseiller communal en charge du dossier, en collaboration avec Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale responsable du dicastère des affaires sociales.

La Commission financière comprend la nécessité d'acquérir ce matériel pour répondre aux exigences en matière sanitaire. Elle a pris note que les Services techniques assureront la gestion de ces travaux jusqu'à leur réalisation finale, ce qui devrait en limiter le coût total.

Notre Commune se verra rembourser le crédit nécessaire de Fr. 160'000.-- dans son intégralité, la CODEMS prenant à sa charge non seulement cette somme, mais également les intérêts. Villars-sur-Glâne se limitera à l'avance de ces fonds qui, toutefois, s'étendra sur plusieurs années.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit de Fr. 160'000.-- pour le remplacement des lave-vases et autres matériels et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole au Conseil communal, M. Raymond Pilloud.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Ce document fait partie du plan quinquennal de remise en état de la Résidence Les Martinets et de son entretien. Ces travaux étaient prévus d'année en année. Pour la suite, la Résidence Les Martinets verra son potentiel s'agrandir ces prochaines années et c'est vers l'agrandissement de cette Résidence que le prochain Conseil communal se penchera.

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole au Conseil général. Personne ne prend la parole. Nous pouvons donc passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif au renouvellement des lave-vases, baignoires et élévateurs de la Résidence Les Martinets, pour un montant de Fr. 160'000.-- ?
Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, tout en rappelant que la CODEMS remboursera intégralement cette somme et les intérêts ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

4. Demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs, du réseau d'eau potable et du réseau routier dans le quartier de Villars-Vert

M. Benjamin Gasser, Président. En vertu de l'art. 34 du Règlement du Conseil général, M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic, se récite, l'intérim étant assuré par M. Raymond Pilloud. Je passe la parole au Président de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Le 24 novembre 2010, MM. Raymond Pilloud, Conseiller communal en charge du dossier, et Sylvain Zehnder, Responsable de secteur des conduites industrielles, ont été reçus par la Commission financière pour donner des compléments au message.

L'arrivée du chauffage à distance a suscité une réflexion du Conseil communal sur l'ensemble des infrastructures du quartier de Villars-Vert, qui se justifie d'autant plus, sachant que ces dernières datent des années 60, qu'elles sont en mauvais état et non conformes aux normes actuelles.

Grâce à ces travaux d'assainissement, c'est une qualité de vie améliorée pour quelque 1'300 habitants du quartier, avec la suppression du trafic des camions de livraison du mazout, une mise en zone 30, un nouvel éclairage public, une diminution notable des rejets de CO². Avec des avantages non négligeables pour notre Commune, à savoir des économies d'échelle estimées à Fr. 330'000.-- grâce à la synergie avec le Groupe E, la mise hors service d'une station de pompage, le raccordement du Centre scolaire et du pavillon de l'animation à cette nouvelle énergie.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 1'505'000.-- pour l'assainissement du quartier de Villars-Vert et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense si nécessaire, sachant que le Conseil communal aura la possibilité d'utiliser les liquidités ou une réserve éventuelle.

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole au Conseil communal, M. Raymond Pilloud.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Ces grands travaux, qui vont monopoliser, voire immobiliser quelque peu le quartier de Villars-Vert, vont permettre de rendre ce quartier, comme le dit la chanson « Le vieux chalet », plus beau qu'avant. Je pense que les différents groupes, à l'instar de la Commission financière, ont compris ce message dont le résultat améliorera également la qualité environnementale et complètera encore tout ce qui a déjà été fait jusqu'à maintenant dans notre Commune, comme le chauffage à distance, le centre sportif, la zone industrielle, l'Hôpital Cantonal et le quartier de Villars-Vert avec son centre scolaire. La totalité de ces secteurs vont passer à un chauffage non polluant. Le Centre sportif utilise déjà ce système de chauffage depuis une année et les résultats sont très concluants (diminution du bruit, plus de chaudière, plus d'odeur, diminution considérable des coûts, etc.).

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est au Conseil général.

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller général. Le groupe socialiste ne peut que saluer l'assainissement du réseau d'eau potable et du réseau routier du quartier de Villars-Vert, effectué en étroite synergie avec l'extension du réseau de chauffage à distance.

Les avantages de ces assainissements sont évidents : D'une part, en termes d'économies d'échelle liées aux travaux à effectuer, d'épargne sur les coûts d'entretien courant des réseaux d'eau potable et routier ou en termes de sécurité incendie ; d'autre part, en termes d'écologie et de durabilité par la mise en séparatif des eaux du quartier et par un éclairage public moins gourmand, couplé à un réseau électrique plus performant, et à une réduction fort remarquable de la pollution.

A tout cela s'ajoute qu'environ le 48 % du financement de ces assainissements est déjà assuré, principalement par l'engagement des fonds de réserve destinés à l'eau potable et à l'épuration.

Ceci confirme, si cela est encore nécessaire, le bien-fondé de l'augmentation des taxes de l'eau potable et de l'épuration décidée par cet hémicycle en début de législature. Sans cela, il y aurait peu ou point de fonds de réserve pour assurer l'entretien du réseau, alors même qu'en comparaison à d'autres communes de l'Agglo, le prix de l'eau à Villars-sur-Glâne reste

tout à fait raisonnable. Des réserves pour le réseau d'eau potable, il nous en faudra encore, comme nous le verrons dans le message suivant.

Rien que du bonheur, on serait tenté de dire !

Cela ne doit toutefois pas cacher le fait qu'il s'agit quand même d'un engagement financier non indifférent pour notre Commune, mais celui-ci est fait au bon moment et à bon escient. C'est pourquoi le groupe socialiste appuie l'adoption de ce message.

A titre accessoire, notre groupe espère que les régies et les propriétaires des immeubles sauront faire profiter leurs locataires des économies engendrées par cette forme de chauffage que nous savons bien moins onéreuse.

Par ailleurs, considérant la durée et les désagréments que ces travaux comporteront pour la population du quartier, nous espérons que l'Exécutif, voire la Direction des travaux, se feront un point d'honneur d'informer de manière optimale et constante la population, par exemple en travaillant de concert avec l'Association du quartier.

Nous espérons enfin que, dans le cadre de ces travaux, on n'oubliera par la réalisation, à côté de la place de football, d'une petite fontaine sollicitée par les jeunes du quartier.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe PCS/MO a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce projet très complexe qui concerne l'ensemble des infrastructures de Villars-Vert et qui lie la Commune de Villars-sur-Glâne et le Groupe E par sa prestation FRICAD.

Dans un premier temps, nous avons été séduits par les solutions novatrices imaginées pour ce quartier. Nous avons apprécié les diverses concertations et solutions pratiques que nos Services techniques ont réussi à proposer.

Dans un deuxième temps cependant, nous avons mis en évidence un certain nombre de problèmes ou d'imprécisions qui, en l'état, nous empêchent de soutenir le message qui nous est soumis. La prise de position définitive de notre groupe va dépendre des réponses apportées lors de ce débat.

Voici résumées nos interrogations en quatre points, sous forme de constats et de questions.

1. La cohérence entre ce message et le suivant, qui traite globalement de l'eau potable dans notre Commune, est difficile à saisir.

A notre grand étonnement, le message relatif à l'eau potable dans la Commune de Villars-sur-Glâne n'englobe pas tous les quartiers. En effet, le quartier de Villars-Vert n'est pas du tout pris en compte. Pourquoi cette situation cocasse qui empêche une compréhension globale des enjeux financiers de la question ?

La réponse, il suffisait de nous le dire, se trouve peut-être dans le fait que M. Nicolas Bapst, le responsable du dicastère des eaux, est actionnaire et employé du bureau d'ingénieurs conseils SEGC mandaté pour le projet. De là, un exercice d'équilibriste imaginé par le Conseil communal pour éviter un conflit d'intérêt assorti d'une récusation purement formelle. Que voilà un thème qui fut très à la mode lors de la précédente législature !

Dès lors, tout devient clair. Après avoir passé la patate chaude à M. Raymond Pilloud, le Conseil communal nous propose donc un message relatif à la distribution d'eau potable pour l'ensemble de la Commune, qui est bien signé par M. Nicolas Bapst, mais qui est tronqué car il exclut totalement le secteur de Villars-Vert !

2. Le Conseil général est mis sous pression de l'urgence.

L'objet qui nous est soumis ce soir devrait démarrer dans un mois, en janvier 2011. Etrange cette pression, alors qu'il y a 11 mois déjà, en janvier, les médias relayaient l'information du Groupe E qui présentait son ambitieux projet de chauffage à distance. Depuis lors, ce projet s'est combiné avec celui qui nous est soumis ce soir. Entre deux, il y eut trois séances du Conseil général, parfois au contenu fort léger, mais aucune information officielle du Conseil communal pour ce gros projet de près de Fr. 3 millions ne nous est parvenue. Si bien que nous nous retrouvons une fois de trop dans le rôle peu enviable et ridicule de « chambre d'enregistrement », alors que les contrats pour les travaux sont sans doute déjà adjugés et les travaux programmés.

3. La lisibilité globale et le partage des frais sont peu clairs. Une série de questions pour entrer dans la boîte noire.

De manière générale, il nous a manqué un document de synthèse clair et complet qui nous explique les réels enjeux financiers de cette affaire. Nous constatons ainsi qu'aucune offre d'entreprise soumissionnaire, aucun contrat de partenariat ne nous a été fourni, alors que les travaux devraient commencer après les fêtes de fin d'année déjà !

De là notre première question : Quel est le coût global du projet pour Villars-Vert, ventilé entre les investissements de la Commune de Villars-sur-Glâne et ceux du Groupe E, à travers FRICAD ?

Nous avons ensuite pris connaissance du montant annoncé pour les travaux communaux qui se chiffrent à Fr. 2'875'000.-- et qui, après diverses déductions, exigent un emprunt de Fr. 1'505'000.--.

De là notre deuxième question : Où se trouve déduite la participation de Fr. 330'000.-- du Groupe E qui justifie l'économie d'échelle de 12 % annoncée ? Quelle est la répartition exacte des frais entre partenaires, qui se justifie dans la logique gagnant-gagnant ?

Dans ce sens, nous aimerions revenir sur la notion de participation « gracieuse » du Groupe E pour Fr. 40'000.--, qui nous a fait tendrement sourire. En effet, si l'on se met à la place d'une entreprise économique à but lucratif, de tels cadeaux n'ont de sens que s'ils sont justifiés par un profit potentiel équivalent ou supérieur.

De là notre troisième question : Doit-on supposer que la clé de répartition des frais liés aux travaux communs à entreprendre avec le Groupe E a été mal négociée et se trouve en défaveur de notre Commune ?

4. Une dernière question enfin, en lien avec l'éternel problème du parage à Villars-Vert qui n'est toujours pas résolu de manière durable.

Cela fait plus de 40 ans que le problème du parage des voitures existe dans ce quartier de plus de 1'300 habitants. L'occasion faisant le larron, pourquoi ne pas avoir proposé et négocié avec la Bourgeoisie de Fribourg l'installation, non pas provisoire mais durable, d'un parking de 55 places au bout du quartier en direction du Guintzet ? Au-delà d'une simple réfection des routes, un tel projet aurait permis enfin un réel réaménagement de l'espace routier qui serait plus qu'un bel emplâtre tout neuf sur une jambe de bois qui va continuer à pourrir la vie de ce quartier.

En conclusion, notre groupe attend des réponses satisfaisantes et convaincantes à ses questions avant de pouvoir se prononcer définitivement sur le crédit de Fr. 1'505'000.-- qui nous est demandé ce soir.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 30 novembre 2010, le groupe PDC a examiné avec attention le message proposé dans le cadre de l'assainissement des infrastructures du quartier de Villars-Vert.

Lors de cette séance, notre groupe a mis en exergue les points suivants :

1. Quand bien même les nuages n'ont pas de frontières, l'exécution des travaux apportera une amélioration substantielle à la qualité de vie, en particulier à celle de l'air, des habitants du quartier ainsi qu'à leurs riverains immédiats ;
2. Le groupe PDC souligne les effets d'échelle et de synergies rendus possibles grâce à l'intervention d'un autre prestataire de services que la Commune ; il souligne également la mise en valeur des terrains du quartier ;
3. Le raccordement au chauffage à distance aurait à lui seul occasionné de très importants travaux de réfection des aménagements routiers. Sous cet angle, l'utilisation de l'expression « participation gracieuse du Groupe E » à concurrence de Fr. 40'000.-- sur un coût de Fr. 345'000.-- nous paraît quelque peu déplacée ;
4. Nous sommes convaincus que le Groupe E saisira l'occasion pour, en même temps, équiper le quartier de Villars-Vert d'un câble à fibre optique.

Vous l'avez compris, le groupe PDC soutient le message présenté et se propose d'accorder le crédit demandé et d'autoriser le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour financer cette dépense.

M. Benjamin Gasser, Président. Il n'y a pas d'autre remarque. Je passe donc la parole à M. Raymond Pilloud, Conseiller communal.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. En ce qui concerne le choix du Conseil communal concernant le bureau d'ingénieurs chargé de l'étude de ces travaux, nous avons fait un appel d'offres à plusieurs bureaux, avec un cahier des charges, et l'ouverture des offres et la correction de celles-ci a permis de proposer au Conseil communal de choisir sur la base de plusieurs offres le bureau SEGC. La démarche s'est faite tout à fait dans la règle des marchés ouverts, qui permet d'avoir plusieurs offres et de choisir la meilleure, tant sur le plan financier que sur le plan de l'aptitude à réaliser ce genre de travaux.

En ce qui concerne la cohérence des travaux, vous remarquerez sur le plan joint au message que Villars-Vert est considéré comme un ancien réseau qui demande à être repensé et reconstruit. Il n'y a donc pas eu une machination quelconque et la démarche de nos Services techniques a été faite de manière absolument cohérente.

Concernant le programme et la mission d'urgence, il est vrai qu'on vous en avait parlé, tout comme la presse. Il a fallu toute une année à nos Services techniques pour contacter et regrouper les différents propriétaires de Villars-Vert (plus d'une vingtaine de grands propriétaires de bâtiments) et quelques-uns en limite de zone, afin de discuter de la possibilité de les raccorder et de leur faire part des charges inhérentes à ce projet. A l'heure actuelle, le Groupe E a obtenu seize acceptations et il attend encore la réponse des cinq à six derniers propriétaires pour les raccorder définitivement au chauffage à distance. Cette opération demande d'énormes travaux (nous ne retrouvons plus aucun plan des canalisations souterraines qui ont été effectuées dans les années 60) car les sous-sols regorgent de câbles et autres pour différents services (Swisscom, TV, électricité, canalisations, adduction d'eau, etc.). L'entreprise retenue va donc découvrir, secteur après secteur, tout ce qui se trouve dans le sous-sol de Villars-Vert.

S'agissant de la répartition des coûts, l'étude s'est faite de manière à ce que chacun des partenaires rencontre un certain avantage, c'est-à-dire que si le Groupe E allait seul ou si la Commune de Villars-sur-Glâne faisait de même, cela leur aurait coûté beaucoup plus cher que d'exécuter ces travaux en synergie. Nous sommes arrivés à une répartition à raison d'un tiers/deux tiers en ce qui concerne les fouilles. C'est une répartition théorique qui va peut-être changer de secteur en secteur. Nous avons tenu compte de profil type identique, idéalisé, où vous avez une canalisation. Mais la Commune de Villars-sur-Glâne va arriver avec deux canalisations (eaux usées, eau de pluie) et la canalisation d'eau potable, ce qui fait déjà trois gros collecteurs qui ne peuvent pas être positionnés à la même hauteur. Ensuite viendra dans ces fouilles le Groupe E avec le chauffage à distance et la réfection de tous les câbles souterrains en direction des maisons. La proposition de cette répartition d'un tiers/deux tiers tient compte justement de l'intervention théorique des événements dans ces secteurs de fouilles.

Concernant les économies, on a parlé de Fr. 330'000.--. Mais vous vous rendez bien compte que nous n'en sommes qu'à des estimations. On a parlé de 12 %. Mais si ce pourcentage est supérieur, nous en serons ravis. Nous allons tout faire pour ne pas dépasser les chiffres qui vous sont soumis ce soir.

Pour revenir au terme « gracieusement », c'est le montant des dégâts collatéraux qui pourraient survenir aux espaces publics à la suite des différents travaux qui seront réalisés. Ces réfections seront prises en charge totalement par le Groupe E.

Enfin, au sujet des places de parc, il est vrai qu'à Villars-Vert ce problème n'est pas résolu, bien qu'amélioré durant ces dernières années. Certains propriétaires ont accepté d'aménager des places de parc sur fonds privé ; on peut s'en réjouir ou certains peuvent s'en étonner. Mais le domaine public à Villars-Vert est très limité. Que les deux parkings qui seront nécessaires durant la période des travaux deviennent un jour du provisoire qui dure ou du définitif, c'est une réflexion qui devra être menée pendant le temps des travaux par le Conseil communal pour trouver, peut-être, la solution de légaliser ces espaces qui ne sont pas, rappelons-le, propriété de notre Commune.

Actuellement aucun travail, à part les travaux d'études du Groupe E et de la Commune pour les canalisations, n'a été adjudgé aux entreprises. Nous avons mis en soumission ces différents travaux et les montants de ce qui est rentré pour le moment sont tout à fait conformes aux prévisions. Le Conseil communal attend la décision de ce soir pour aborder les entreprises qui ont fait valoir leur intérêt pour ces soumissions.

C'est un programme rapide. Le Groupe E avait envie de démarrer sitôt qu'il avait la majorité des intéressés et de terminer les travaux en automne 2011. C'est un gros travail dans un espace temps relativement court et, si tout se passe bien, ce sera un très grand succès pour un très grand chantier.

M. Benjamin Gasser, Président. Je me permets de saluer Mmes Isabelle Comment-Gauderon et Françoise Ducrest. Nous sommes donc 46 à siéger ce soir. Je donne la parole au Conseil général.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. M. Raymond Pilloud voudra bien me renseigner s'il s'agit d'un tiers pour notre Commune et de deux tiers pour le Groupe E ou le contraire ?

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Il s'agit d'un tiers pour le Groupe E et de deux tiers pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En ce qui concerne le parking à Villars-Vert. Je suis allé faire une vision locale dimanche dernier. Il existait dans le quartier un certain nombre de surfaces qui étaient encore vertes. Suite à une décision que le Conseil général

avait prise dernièrement, ces parcelles pouvaient également être utilisées comme parkings. Or, à ce jour, un seul propriétaire a réalisé son parking qui permet de stationner 26 voitures. Il y a encore deux possibilités de le faire et il faudrait inciter le propriétaire à réaliser ces places de parc qui totaliseraient 52 stationnements supplémentaires. De cette façon, le peu d'espace vert qui reste à Villars-Vert peut le rester, pour le bien-être des quelque 1'300 habitants de ce quartier.

Enfin ma dernière question. Y a-t-il une convention qui a déjà été signée avec le Groupe E ou est-ce que vous en êtes toujours à la phase des finalisations ?

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Effectivement, des conventions ont déjà été signées entre le Groupe E et notre Commune pour la distribution du chauffage à distance. La répartition des travaux a été faite sur la base d'une décision entre les deux partenaires.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je ne suis pas encore à 100 % au clair par rapport à cette économie d'échelle de Fr. 330'000.--. Je comprends qu'il s'agit d'une estimation mais est-ce que ce montant sera en déduction des Fr. 1'505'000.--, ce qui porterait la demande de ce jour à moins de Fr. 1'200'000.--, ou est-ce qu'il est déjà pris en compte dans le montant qui nous est demandé ce soir ?

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Ce montant de Fr. 330'000.-- est une simulation. Il s'agit d'un calcul théorique de la dépense supplémentaire que l'on aurait dû payer si on avait été cavalier seul dans ces travaux.

Mme Anne-Claude Jeckelmann, Conseillère générale. Il y a quelque chose qui m'intrigue. Qu'entendez-vous par la « Mise en valeur du quartier de Villars-Vert par une amélioration visuelle de l'espace public » ? Nous avons cherché dans toute la documentation reçue et n'avons pas trouvé la réponse adéquate.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Dans le cadre de cette mise en valeur de l'espace public, la Commune de Villars-sur-Glâne devra, lorsque les travaux seront terminés, repenser la notion de la zone piétonne et de l'espace réservé aux véhicules. Pour l'instant, la situation est assez rébarbative à l'intérieur du quartier et la remise en état devra tenir compte de la notion de la zone 30, avec des aménagements piétonniers et routiers qui ressembleront à ce qui peut se faire aujourd'hui dans les nouveaux quartiers.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je reviens sur la somme des coûts totaux des travaux. On parle de Fr. 330'000.-- qui correspondent à une économie de 12 %. A vue de nez, les coûts totaux devraient avoisiner les Fr. 3,4 mios. S'agit-il du montant total, de la part du Groupe E ou de la part de notre Commune ?

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Ce montant correspond à l'engagement de la Commune de Villars-sur-Glâne, soit les deux tiers du total. Le Groupe E devra donc payer sa part qui correspond à environ Fr. 1,2 mio. Le coût total avoisinera par conséquent les Fr. 5 mios.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Notre groupe a souhaité entendre des réponses aux diverses questions que nous avons posées. Nous souhaitons pouvoir nous concerter avant de prendre position et demandons une interruption de séance.

M. Benjamin Gasser, Président. Nous faisons une courte interruption de séance.

Interruption de séance de 3 minutes.

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe encore une fois la parole au Conseil général. Personne ne demande la parole. Nous pouvons donc passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à l'assainissement des collecteurs, du réseau d'eau potable ainsi que du réseau routier dans le quartier de Villars-Vert, pour un crédit de Fr. 1'505'000.-- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 112'875.--, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts de 3,5 % sur Fr. 1'505'000.-- ?

Le message est approuvé par 38 oui, 6 non et 2 abstentions.

Monsieur Nicolas Bapst rejoint la séance.

5. Remplacement des installations d'adduction et de distribution d'eau potable et financement par l'utilisation du fonds de réserve

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole au Président de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 novembre 2010, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic, en charge du dossier.

La Commission financière soutient l'idée d'un concept de planification générale de la distribution d'eau, qui donnera une vision globale et une maîtrise de l'ensemble du réseau de la Commune de Villars-sur-Glâne. Cette dernière aura ainsi une meilleure approche et une meilleure réactivité en cas de problème, sachant que le réseau des conduites communales ne date pas d'hier.

La Commission financière a pris note qu'en aucun cas les montants dépensés dans le cadre des travaux de remplacement n'iront au-delà des réserves effectivement à disposition, sauf à présenter un message ad hoc au Conseil général.

Pour les motifs invoqués ci-dessus, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande d'autorisation d'engager les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en utilisant, pour un montant de Fr. 2'305'000.--, les réserves effectivement constituées et non pas seulement estimées.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est à M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Effectivement, le Service des eaux vous soumet ce soir un plan quinquennal de renouvellement de ses conduites. Vous avez pu voir, en page 1 du message, un aperçu de la valeur du réseau existant, soit près de Fr. 50 mios. Avec le taux d'amortissement prévu par les lois et autres règlements, nous devrions investir environ Fr. 800'000.-- par année pour maintenir à niveau ce réseau. Fort des résultats des derniers exercices du compte de l'eau, et après soustraction de l'investissement de Villars-Vert dont vous avez discuté tout à l'heure, nous sommes en position de vous proposer un investissement de l'ordre de Fr. 2,3 mios sur cinq ans, pour autant que les prévisions de réserves se confirment selon nos prévisions. Je vous rappelle que les bénéfices du compte de l'eau ne peuvent être affectés que pour le compte de l'eau et pas pour autre chose du domaine communal.

Nous tenons également à vous informer que depuis la collaboration avec les SI de la Ville de Fribourg, nous avons pu libérer quelque peu M. Guy Sugnaux afin de lui « vider » la mémoire avant qu'il ne parte à la retraite. A ce jour, nous connaissons à 95 % le réseau de distribution principal au niveau de l'année de construction, des matériaux utilisés, et à 90 %

le raccordement des villas privées. C'est un énorme travail que nous avons fait et qui nous a permis de vous présenter ce plan sur cinq ans.

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole au Conseil général.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Le groupe socialiste est particulièrement séduit par la façon de procéder. Comme on l'a déjà dit pour le message précédent, il paraît judicieux de faire d'abord des réserves et d'avoir un plan global sur plusieurs années, puis de procéder ensuite aux travaux.

Cependant, nous avons besoin d'être rassurés sur un point. A la page 6 du message, nous pouvons lire dans la liste des travaux urgents à entreprendre dans les un à deux ans, au point 5, la route des Martinets. Nous aimerions que le Conseil communal nous rassure qu'il ne va pas rouvrir cette route pour refaire des travaux qui auraient dû être réalisés en synergie avec les travaux qui ont déjà été exécutés et qu'on ne fasse pas des frais supplémentaires juste à cause d'une mauvaise collaboration entre divers départements.

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil communal pour les éclaircissements qu'il va nous fournir et vous assurons que le groupe socialiste soutient à l'unanimité le message.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Dans sa séance du 30 novembre 2010, le groupe PDC a discuté de la proposition du Conseil communal relative au remplacement des installations d'adduction et de distribution d'eau potable. A l'unanimité, il préavis favorablement cette proposition.

En effet, le groupe PDC ne voit que des avantages à une telle planification. Les travaux sont prévus et leurs coûts estimés, des synergies peuvent être trouvées lors de travaux réalisés par d'autres partenaires et des secteurs dégradés peuvent être renouvelés au lieu d'être simplement réparés. De plus, il se félicite que de tels travaux soient financés exclusivement par l'utilisation du fonds de réserve.

Le groupe est également très satisfait de l'établissement d'une carte précise de l'état des canalisations dans la Commune de Villars-sur-Glâne et du contrôle de leur gestion. Il y voit là le résultat de la fusion des Services Industriels de la Ville de Fribourg et de Villars-sur-Glâne.

Après la planification des travaux routiers par le plan général de rénovation des routes, le groupe PDC encourage notre Commune à continuer la planification des rénovations qui

devront être faites également sur le réseau d'épuration des eaux ainsi que pour les rénovations des bâtiments communaux.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Le groupe PLR soutient à l'unanimité le message qui nous est soumis, étant tout à fait favorable à la proposition faite par le Conseil communal, au chapitre 7, et notamment la précision que les investissements, respectivement les travaux, ne seront exécutés que si les prévisions d'alimentation du fonds de réserve se réalisent selon nos prévisions. C'est-à-dire que si les travaux se font avec des fonds hors provisions faites selon les fonds disponibles, il y a bien un message de complément qui devra nous être soumis par le Conseil communal, les choses ne pouvant pas se faire automatiquement.

M. Benjamin Gasser, Président. Il n'y a pas d'autre remarque. Je passe donc la parole à M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Effectivement, la route des Martinets nous posait pas mal de soucis. Pour lancer les travaux de réfection de cette route, nous avons notamment dû faire des sondages pour voir l'épaisseur du coffre et la résistance de celui-ci. En faisant ces sondages, nous avons profité de contrôler la conduite d'eau. Celle-ci nous a posé un gros problème au niveau du carrefour Petite-Fin / Martinets. Nous avons pris les devants et remplacé la conduite sur un tronçon de 30 m en direction de la Petite-Fin ; ce qui va nous mettre hors problème ces prochaines années. Nous avons déjà anticipé et nous avons pu économiser quelque chose en évitant de changer la totalité du tronçon mais uniquement les prises d'eau situées à la hauteur de la Résidence Les Martinets.

Pour ce qui est des investissements, c'est tout à fait l'essence de ce message, c'est-à-dire de n'utiliser que les réserves accumulées. En aucun cas, un investissement supplémentaire ne sera fait sans un message au Conseil général.

M. Benjamin Gasser, Président. Plus personne ne prend la parole. Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le message du Conseil communal et, de ce fait, décide d'autoriser l'engagement des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'utiliser le fonds de réserve du Service des eaux jusqu'en 2015 pour un montant ne dépassant pas Fr. 2'305'000.-- sont priés de le manifester en levant la main.

Le message est approuvé à l'unanimité.

6. Travaux à effectuer à la salle Mummenschanz

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole au Président de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Très brièvement, la Commission financière n'a pas été longue à préavisier favorablement le financement de ces travaux, s'élevant à Fr. 668'889.--, qui sont conditionnés au fait que l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures prenne la décision de rembourser intégralement le montant qu'avancera la Commune de Villars-sur-Glâne. La Commission financière a pris acte, qu'en cas de refus de l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures, les travaux de la façade ne se feront tout simplement pas. La Commission financière a également pris note que le remboursement par Coriolis Infrastructures devrait intervenir en 2012, soit moins d'un an à partir de la fin des travaux.

M. Benjamin Gasser, Président. Est-ce que M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal, veut prendre la parole ? Non. Je donne par conséquent la parole au Conseil général.

M. Jean-Daniel Margueron, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le parti socialiste a étudié avec attention l'objet du message qui nous occupe présentement.

Sans revenir sur l'historique de l'acquisition de ce bâtiment, nous devons malheureusement constater que celui-ci, héritage du passé, n'a pas fini de nous causer des soucis et continue de peser sur les finances communales. En effet, en sa qualité de propriétaire, la Commune de Villars-sur-Glâne assume les charges qui en découlent et n'a plus la possibilité de se retourner contre la fondation, un accord ayant été trouvé avec celle-ci, et encore moins contre les maîtres d'œuvre qui ont tous été mis en faillite.

Toutefois, le parti socialiste reconnaît le mérite du Conseil communal qui s'est démené pour tenter, enfin, d'apporter une solution à ce problème de réfection par la mise en place d'études. Fortes de ces considérations, diverses entreprises vont être mandatées pour effectuer une série de travaux, soit l'isolation de la façade et de la gaine extérieure des canaux de ventilation, l'équilibrage de la pression et le remplacement de la bâche, suite logique aux travaux qui ont déjà été entrepris. Les coûts découlant de cette rénovation sont, vu l'importance des travaux, à qualifier de raisonnables, coûts revus à la baisse notamment

par la pose de structures métalliques sur 3 côtés, sans toucher à la bâche posée sur la façade Sud, tout en espérant que celle-ci ne fasse pas l'objet de rénovation à court terme.

Le parti socialiste a également pris bonne note qu'après l'achèvement des travaux de rénovation notre théâtre s'appellera désormais « Nuithonie ».

Le parti socialiste s'est retrouvé perplexe devant l'originalité de ce message. En effet, d'une part :

- Le Comité de direction de Coriolis Infrastructures a donné son aval pour la réalisation d'études et de travaux qui ont débuté dans le courant de cette semaine (d'après la planification de la Direction de Nuithonie). De plus, ce même comité accepte de prendre en charge le montant des travaux déjà consentis par la Commune de Villars-sur-Glâne, soit Fr. 220'000.--.

Et, d'autre part :

- La Commune de Villars-sur-Glâne nous demande l'autorisation de recourir à l'emprunt pour un montant de Fr. 668'889.--, avant même que l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures n'ait statué sur cet objet, d'autant plus que lors de la même assemblée il sera également débattu des travaux complémentaires pour l'autre théâtre Equilibre.

Dès lors, nous nous posons les questions suivantes :

- Est-il raisonnable de présenter ce message sans avoir la garantie que le coût des travaux nous soit remboursé ?
- Que se passera-t-il en cas de refus total ou partiel de l'Assemblée des délégués ?
- Est-ce que les décisions du 13 septembre et du 2 novembre 2010 prises par le Comité de direction, se rapportant aux travaux déjà effectués ou en cours de réalisation pour un montant de Fr. 365'583.--, seront validées par l'Assemblée des délégués ?

Tout en espérant que la teneur des articles 6 et 14 des statuts du 21 novembre 2007 ne portera pas préjudice à notre Commune et au vu de l'importance culturelle que revêt notre théâtre pour la population, le parti socialiste propose d'accepter ce message et d'autoriser la Commune de Villars-sur-Glâne à recourir à l'emprunt aux conditions mentionnées dans le

message, soit l'acceptation de la prise en charge totale des travaux par l'Assemblée des délégués.

M. François Page, Conseiller général. Le groupe PDC a pris connaissance de ce message avec intérêt, mais a été surpris par les nombreux problèmes que cette infrastructure présente depuis sa mise en fonction. Le fait que par exemple, et pour ce qui concerne les problèmes liés au chauffage, les pièces défectueuses ne soient déjà plus livrables, nous laisse perplexe et la multiplicité des problèmes nous donne le sentiment que ce projet est parti sur de mauvaises bases.

Cela dit, nous tenons à relever les points positifs suivants :

- La salle fonctionne et nous rend de précieux services depuis plus de six ans.
- Le projet proposé semble offrir une solution sur le long terme et permet de diminuer la consommation d'énergie.
- Les crédits demandés ne remettent aucunement en cause les moyens destinés à la création.

En résumé, nous pensons qu'il est nécessaire d'entretenir cette infrastructure indispensable à l'équilibre de l'offre culturelle voulue par l'agglomération fribourgeoise.

Une question cependant : Rien n'est prévu par rapport à la toiture. Est-ce à dire que, dans ce cas-là, la situation est saine ?

Le groupe PDC se prononce pour l'acceptation du financement des travaux sur la façade pour Fr. 668'889.--, sous réserve de la décision de Coriolis Infrastructures, et autorise de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. J'ai envie de dire que les coûts de Fr. 1 mio qui nous sont soumis ce soir sont les coûts qu'on obtient lorsqu'on achète une voiture d'occasion. La Commune de Villars-sur-Glâne a fait une opération magnifique il y a quelques années en achetant la salle Mummenschanz, à des conditions imbattables. Si je ne me trompe pas et si mes souvenirs sont bons, la partie strictement Mummenschanz nous a coûté Fr. 3 mios sur les Fr. 12 mios qu'a coûté l'ensemble du théâtre. Comparé aux bientôt Fr. 40 mios de la salle Equilibre, je crois que le calcul était le bon et le million de francs que nous devons payer ce soir, c'est comme de devoir changer l'embrayage sur une voiture achetée rapidement à bas prix et qui fonctionne très bien. Peut-être, pour rassurer M. Jean-Daniel Margueron, serait-il

bon que le Conseil communal certifie, dans le deuxième paragraphe de sa conclusion lorsqu'il nous dit « sous réserve de la décision par l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures du 22 décembre 2010 », que c'est bien sous réserve que ces travaux soient acceptés et que les autres communes se tiennent à l'engagement de leurs statuts. Dans ces conditions, le groupe radical soutient l'acceptation de ce message.

Mme Josiane Brique, Conseillère générale. Le groupe PCS/MO a pris connaissance du message relatif aux travaux à effectuer à la salle Mummenschanz.

Le groupe relève avec satisfaction que le Comité de direction de Coriolis Infrastructures a accepté de couvrir les montants déjà investis de Fr. 220'000.--. En ce qui concerne le solde de Fr. 668'889.--, prévu pour le financement des travaux sur la façade, le groupe propose d'attendre la décision de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures du 22 décembre 2010. Ce message pourrait dès lors être représenté au mois de février 2011.

M. Benjamin Gasser, Président. Etant donné qu'il n'y a pas d'autre remarque, je passe la parole à M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je vais commencer par répondre directement à la question de Mme Josiane Brique, ce qui répondra aussi un peu à celle de M. Jean-Daniel Margueron.

Si le message vient ce soir, c'est pour deux raisons. La première, c'est que le bureau de M. Conrad Lutz, l'architecte responsable de cette rénovation, a rappelé au Conseil communal que si l'on voulait commencer les travaux en été 2011 il fallait pouvoir compter sur l'aval des autorités législatives, soit l'Assemblée des délégués et le Conseil général de Villars-sur-Glâne, pour pouvoir commencer à préparer les offres, à les soumettre et, finalement, à réserver les entreprises qui viendront travailler sur ce chantier en été. Cela rejoint aussi la question concernant l'Assemblée des délégués. Nous réagissons là effectivement comme le fait la Ville de Fribourg qui vient présenter un décompte d'amélioration de la salle Equilibre, c'est-à-dire que le propriétaire, soit la Commune de Fribourg, propose d'abord le message, l'accepte et, après, il est validé par l'Assemblée des délégués. L'Assemblée des délégués est composée des Conseillers communaux et de certains Conseillers généraux des cinq communes voisines. Cette assemblée ne peut pas faire autrement que de suivre les mots d'ordre de leur commune respective. Ce qui signifie que le 22 décembre au soir il n'y aura pas de mauvaise surprise. Les délégués accepteront la proposition faite. Ce montant de Fr. 668'889.-- passera par les fonds du Casino, donc par

un emprunt normal de Coriolis Infrastructures pour financer cet élément. Les deux précédents éléments, ce sont des éléments d'urgence que le Conseil de direction a eu la possibilité d'accepter et de prendre sur le fonds de rénovation et sur le capital existant auprès de Coriolis Infrastructures, qui a actuellement un capital de plus de Fr. 600'000.-- et un fonds de rénovation d'environ Fr. 150'000.--. Donc, nous avons les moyens de pouvoir couvrir ces premiers frais qui étaient, rappelons-le, dans l'urgence. Pour les Fr. 668'889.--, il fallait passer un message bien précis devant l'Assemblée des délégués. Si l'Assemblée des délégués refuse, nous reviendrons avec un autre message. Il faut aussi dire qu'éventuellement, dans ce cas terrible, la façade peut encore tenir une saison, mais il ne faut pas non plus attendre trop longtemps.

En ce qui concerne la toiture, il n'y a pas d'intervention prévue pour l'instant. Les ouvriers qui y travaillent pour le chauffage prennent les précautions nécessaires pour ne pas l'endommager. Cependant, il y a toujours certains problèmes avec une toiture plate.

M. Benjamin Gasser, Président. Plus personne ne prend la parole. Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le message du Conseil communal relatif aux travaux à effectuer à la salle Mummenschanz et, de ce fait, acceptent le financement des travaux sur la façade par Fr. 668'889.-- et autorisent le recours à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester en levant la main.

Le message est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

7. Approbation du règlement communal portant tarif sur les émoluments de naturalisation

M. Benjamin Gasser, Président. La Commission financière n'ayant pas été consultée sur cet objet, la parole est donc au Conseil communal, Madame la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. La Commission financière a bel et bien été consultée sur cet objet, mais comme il s'agit de cosmétique, le message est suffisamment clair. Je n'ai rien d'autre à ajouter mais je suis à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Benjamin Gasser, Président. Le Président de la Commission financière, M. Olivier Carrel, voudra bien m'excuser.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Il n'y a aucun problème, car nous n'allons pas rallonger le débat.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est au Conseil général. Vu qu'il n'y a pas d'intervention, nous pouvons passer directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au Règlement communal portant tarif sur les émoluments de naturalisation sont priés de le manifester en levant la main.

Le message est approuvé à l'unanimité.

8. Modifications des statuts et règlement général de police des Communes de l'ACoPol, soit Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne

M. Benjamin Gasser, Président. La Commission financière n'ayant, cette fois, pas été consultée sur cet objet, la parole est donc au Conseil communal, M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je n'ai pas de commentaire particulier.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est au Conseil général.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Il y a quelques temps, j'avais attiré l'attention sur un événement qui m'avait été rapporté par une personne de mon quartier, dont les enfants avaient été contrôlés par les agents de l'ACoPol et qui ont été retenus une trentaine de minutes, à midi, sans une information aux représentants légaux de ces enfants.

Je constate que cet article 40a, qui donne le droit aux agents de contrôler d'éventuels perturbateurs ou contrevenants, ne prend pas en compte le fait que ces agents ont la fâcheuse tendance de contrôler les enfants après, avant, et je n'espère pas pendant l'école. J'aimerais bien que cet article 40a comporte une phrase qui mentionne que, lors d'un contrôle d'un mineur, le représentant légal doit être informé immédiatement des circonstances qui ont amené à ce contrôle. Je suis d'avis qu'effectivement les enfants ne

connaissent pas nécessairement leurs droits. Si les agents de l'ACoPol se permettent de contrôler et de retenir les enfants, même une trentaine de minutes, c'est inadmissible. Il faudrait donc que ma proposition soit ajoutée à cet article 40a.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je rejoins vraiment ce que vient de dire M. Thomas Marthaler sur le fonctionnement de cette police locale et on se demande comment les agents ont appris leur métier. Une autre chose qui me dérange dans ce message et qu'il y a plusieurs objets et qu'on doit voter sur plusieurs modifications au sein d'un même règlement. Si on veut accepter l'adaptation du règlement, par exemple, pour la police des chiens, mais pas le contrôle d'identité, on doit voter non à ce message.

Par rapport au contrôle d'identité, il faut se poser la question en amont, et c'est un sujet récurrent car ce n'est pas la première fois que je parle du rôle et de la nécessité de cette police locale. On sait que la police cantonale met sur pied maintenant, progressivement, des polices de proximité. J'ai vu à plusieurs reprises dans mon quartier la voiture de la gendarmerie cantonale locale, suivie quelques minutes plus tard de la voiture de l'ACoPol. Ce n'est pas raisonnable. En ce qui me concerne, je ne peux pas accepter qu'on donne l'autorisation de contrôler n'importe comment les identités. Il faut d'abord que ces agents sachent comment on doit travailler. Je ne voterai donc pas sur cet objet.

M. Benjamin Gasser, Président. Il n'y a pas d'autre intervention. Je donne la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, un zéro pointé pour les actions que vous venez de relever contre la police communale. Je reconnais que, dans le cadre de l'enfant contrôlé durant 30 minutes, il y a eu erreur. La personne s'en est expliquée et elle ne travaille plus auprès de l'ACoPol. Quant à rajouter un article spécifique, je pense que c'est plutôt à l'interne que la police doit peaufiner la façon de mettre en pratique le texte proposé dans cet article 40a.

Quant à l'apprentissage du métier d'agent de police, je dois dire que ces personnes nous donnent beaucoup de satisfactions dans le cadre de leurs opérations de police. Elles font beaucoup de prévention auprès des écoles, notamment. Au niveau de la circulation, il y a malheureusement quelquefois de la répression ; je pense aux amendes d'ordre. Il y a aussi de l'éducation à apporter à certains automobilistes qui agissent de manière incorrecte sur la route. La modification de ce règlement qui vous est proposée est nécessaire car,

actuellement, une personne qui cause des troubles sur la voie publique n'a pas l'obligation de s'identifier.

Concernant la police cantonale de proximité, elle travaille sur certaines affaires, main dans la main avec la police intercommunale. Mais les 95 % des affaires traitées le sont par la police intercommunale. En cas d'accident ou d'incendie, par exemple, c'est normal que la police intercommunale soit présente sur les lieux avant la police cantonale, mais c'est cette dernière qui prend l'affaire en main dès son arrivée. Il faut savoir que le Canton n'a pas la possibilité de jouer en plus le rôle de police intercommunale. La police cantonale n'a bien sûr pas assez d'effectifs. Elle est très contente de pouvoir justement collaborer avec l'ACoPol.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Permettez-moi d'ajouter encore quelque chose. Ce règlement, nous avons dû le modifier car il y a eu quelques modifications notamment en matière de police des chiens. Il va être appliqué de la même manière, unanimement, auprès de toutes les communes de l'ACoPol. Cela signifie que si une commune apporte une modification, il y aura une procédure de ping-pong pour arriver à avoir le règlement uniforme partout.

En ce qui concerne l'article qui fait peur à M. Thomas Marthaler, je tiens à dire qu'il s'agit là d'une base légale et c'est important d'avoir cette base légale sur laquelle l'action de la police peut reposer. Concernant l'affaire que vous avez soulevée, M. Marthaler, je peux dire qu'elle a fait grand bruit pour, finalement, pas grand-chose. Il y avait essentiellement, à la base, une mesure de prévention que tentait de faire, un peu maladroitement, il faut bien le reconnaître, la personne concernée. Le comité de l'ACoPol a immédiatement pris des mesures pour exiger des agents, lorsqu'ils procèdent à des contrôles, qu'ils ne retiennent pas les enfants au-delà d'un temps qu'on peut raisonnablement exiger. Si l'enfant manifeste une mauvaise volonté, il faut alors avoir un contact avec les parents.

Je voudrais encore signaler qu'il y a plusieurs habitants de notre Commune qui se plaignent qu'ils ne voient pas assez la police et que cette dernière devrait avoir un rôle beaucoup plus répressif que préventif. Dès lors, vous remarquez qu'il est très difficile de faire la part des choses et je peux vous assurer que les agents de l'ACoPol travaillent en très étroite collaboration avec l'animation, de manière à faire plus de prévention que de répression, répression dont ils n'auraient, en fait, pas les compétences.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. J'ai juste un petit complément. Il est bien clair que le règlement d'application sur les chiens sera un règlement qui sera soumis au Conseil général, pour approbation, l'année prochaine.

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il d'autres remarques au sein du Conseil général. Est-ce que M. Thomas Marthaler maintient sa proposition de modification de l'article 40a ?

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Personnellement, j'ai toujours le souci, en tant que parent, que l'ACoPol contrôle les enfants sans que les représentants légaux le sachent. J'ai compris qu'effectivement ce règlement doit être accepté par toutes les communes et qu'il doit être uniforme. Il suffirait que M. Pierre-Emmanuel Carrel se charge d'envoyer à l'ACoPol, sous forme de circulaire interne, ma demande afin que les agents qui font ces contrôles informent les parents ou les représentants légaux, car les enfants n'ont pas connaissance de leur droit et ne racontent pas nécessairement aux représentants légaux ce qui se passe sur le chemin de l'école. A ce niveau-là, la police a un devoir de les informer. Je serais satisfait si une circulaire interne, avec ma remarque, était adressée à l'ACoPol.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Nous ne manquerons pas de le faire.

M. Benjamin Gasser, Président. Je prends acte que M. Thomas Marthaler retire sa proposition. Il n'y a pas d'autre remarque au sein du Conseil général. Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif aux modifications des statuts et règlement général de police des communes de l'ACoPol, soit Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne, sont priés de le manifester en levant la main.

Le message est approuvé par 43 oui, 2 non et 1 abstention.

Interruption de séance de 7 minutes.

9. Budget 2011

M. Benjamin Gasser, Président. Pour mémoire, la discussion qui va suivre se base sur les documents suivants qui font partie de votre dossier :

1. Budget de fonctionnement, par chapitre et par nature, avec les commentaires du message ;
2. Budget des investissements ;

3. Planification financière quinquennale, qui couvre la période de 2010 à 2015.

La procédure est la suivante, selon l'article 40, al. 3, de notre règlement :

1. Présentation générale des différents documents budgétaires par le représentant du Conseil communal, M. Louis-Marc Perroud ;
2. Rapport de la Commission financière par son Président ou/et son Vice-président ;
3. Interventions d'ordre général par les représentants des groupes ;
4. Examen de détail des divers budgets : de fonctionnement par chapitre et par nature, des investissements et la planification financière ;
5. Remarques conclusives avant de passer au vote.

Y a-t-il des questions et des précisions concernant la procédure ? Cela semble clair et limpide. Nous passons donc au point 9.1.

9.1 Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2010-2015

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. J'ai le plaisir de présenter le dernier budget de la législature et vous avez tous vu qu'il annonce un déficit qui se situe à Fr. 1'382'912.--. Avec un élément que nous ne dominions pas, nous eussions aimé vous présenter un budget équilibré. Cet élément fait l'objet de mes premières remarques. Il s'agit de la péréquation financière intercommunale. Je vous avais dit que je craignais des mauvaises surprises sous l'angle de cette péréquation. Malheureusement, elles sont bien là. Dans le cadre des discussions que nous avons eues, nous devions avoir normalement une situation légèrement meilleure pour la Commune de Villars-sur-Glâne, compte tenu de la péréquation horizontale et de la péréquation des besoins. Or, ce n'est pas le cas. Vous avez constaté qu'on a une situation où la péréquation nous coûte Fr. 1'455'531.-- de plus que prévu. Si tel n'était pas le cas, notre budget serait ce soir équilibré.

La Commune de Villars-sur-Glâne paye, à titre des deux péréquations citées, Fr. 4,8 mios nets, c'est-à-dire que notre Commune distribue près de Fr. 5 mios aux autres communes du Canton. Vous avez lu dans la presse que notre Commune paye le plus largement dans le cadre de cette péréquation intercommunale. Et ce n'est pas fini, car l'Association des CO a décidé de revoir également les critères de répartition des charges et que Fr. 250'000.-- vont être rajoutés à notre participation. Nous attendons encore l'assemblée de l'ACSMS qui va

également décider de modifier les critères de répartition, dans un sens qui ne nous sera non plus pas favorable.

Les débats sur ce sujet portent sur l'aspect de solidarité intercommunale. Cette solidarité est tout à fait normale et nous n'avons jamais discuté ce principe, mais nous avons tout de même fait savoir au Canton qu'il y a certaines limites. A mon avis, la charge qu'on demande à notre Commune, soit Fr. 5 mios, est trop lourde. J'estime qu'il serait équitable qu'on nous prenne la moitié de cette somme. Qu'on fasse payer à la Commune de Villars-sur-Glâne un montant si élevé, compte tenu du rôle de la Commune, de sa position dans le centre cantonal, des investissements que nous devons assumer si on veut un centre cantonal fort, je ne trouve pas normal. J'ai participé à l'assemblée des communes fribourgeoises et d'autres communes que la nôtre, plus petites, qui ont critiqué cette péréquation. Nous avons décidé, dans le cadre de cette assemblée, que le critère de péréquation des besoins doit être rapidement revu. Lorsque nous avons dû voter la loi, il n'a pas été tenu compte des critères en lien avec les aides sociales qui sont assumées par les grandes communes, comme Villars-sur-Glâne. La raison de cette décision était que l'Etat ne disposait pas des statistiques et des chiffres suffisants pour qu'on en tienne compte. Or, actuellement, c'est le cas et l'Association des communes va faire en sorte qu'on revoie rapidement ce critère et qu'il soit intégré dans les éléments dont on doit tenir compte pour fixer la péréquation des besoins. Je pense que cela est nécessaire et j'espère que, sous cet angle-là, on aura un montant qui nous reviendra sensiblement plus élevé que celui que nous recevons actuellement.

Le deuxième point que je voudrais vous soumettre, c'est un élément que j'ai tiré du plan financier de la précédente législature. Il a trait à l'estimation des impôts des personnes physiques. J'ai constaté que selon l'ancien plan financier, normalement, l'estimation des impôts pour les personnes physiques devait être de Fr. 3 mios supplémentaires. J'ai corrigé les chiffres, car vous savez qu'entre deux est intervenue la diminution des impôts, qui tient au fait que les hôpitaux ont été cantonalisés. Mais cela signifie que si on reprend ce plan financier, par rapport aux chiffres que nous avons maintenant, nous avons dans notre nouveau plan financier une estimation des impôts des personnes physiques de Fr. 3 mios inférieure par rapport à ce qui avait été estimé. On avait donc évalué trop haut et nous avons corrigé cette estimation. C'est une bonne chose, en ce sens que si nous avons un chiffre qui, maintenant, correspond mieux à la réalité, nous pouvons voir l'avenir avec sérénité car les chiffres soumis sont beaucoup plus proches de la réalité.

Pour terminer, je peux vous donner une bonne nouvelle sous l'angle des liquidités de la Commune de Villars-sur-Glâne. Elles sont toujours excellentes. J'ai les chiffres de l'évolution de la dette communale. Les chiffres de 2006 étaient de Fr. 94'444'000.--. En décembre 2010, la dette se situe à environ Fr. 66 mios. Ce qui veut dire que de 2006 à 2010, la dette communale a diminué de quelque Fr. 31,5 mios. Ce chiffre doit tout de même être pris avec une certaine prudence, car c'est ce qui ressort des comptes à ce jour ; cela pourrait évoluer jusqu'à la fin de l'année. Ce qui est important, c'est de constater que les efforts qui avaient été demandés aux citoyens se sont avérés fructueux puisqu'on a, malgré les charges que je vous ai citées, malgré la conjoncture économique qui ne fut pas facile, une diminution qui est vraiment importante.

Cela signifie que ceux qui devront reprendre la gestion de notre Commune, après les élections, ne devront pas avoir de mauvaises surprises ; au contraire, il est possible qu'ils en aient de bonnes. C'est dans cet esprit que nous vous présentons le budget que vous avez à approuver ce soir.

9.2 Rapport de la Commission financière

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Je ne vais pas paraphraser M. Louis-Marc Perroud, qui a déjà dit beaucoup de choses, ou en tout cas l'essentiel. J'axerai cette présentation sur cinq points, soit la péréquation, les charges ordinaires, les interrogations que suscite l'Agglomération, l'éclairage public et les éléments positifs qui sont à relever dans ce budget.

Ce budget présente certes un déficit, fort heureusement en dessous des 5 % qui nous auraient contraints à une augmentation de l'impôt communal. La nouvelle péréquation intercommunale est un des éléments négatifs qui influence de façon conséquente le budget 2011. Je vous renvoie en cela au poste 930 qui permet effectivement de constater que la charge nette infligée à la Commune de Villars-sur-Glâne par cette nouvelle péréquation financière intercommunale est de près de Fr. 5 mios. Le résultat est très décevant. Villars-sur-Glâne se trouve en effet en tête des communes quant à sa participation à la péréquation des ressources au quorum. Même la Commune de Fribourg est astreinte à une participation inférieure. Alors que nos besoins sont ceux d'une commune centre, proche de la capitale, ce n'est qu'un montant très modique de Fr. 671'287.-- qui nous est alloué au titre de la péréquation financière. Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, nous avons pu lire dans la presse que certaines communes on profité de cette nouvelle péréquation financière

intercommunale pour baisser leurs impôts ; voilà qui fait rêver. Espérons tout de même que le nouveau recensement de la population permettra de corriger quelque peu cet état de fait, fondé sur d'anciennes données.

A la lecture du budget on peut constater, au fil des différents chapitres, une augmentation sensible des charges ordinaires, en particulier celles relatives à l'entretien des bâtiments et au remplacement des véhicules, par exemple. Dans ce contexte, il faut être cohérent. Cette augmentation des charges ordinaires n'a rien de surprenant puisque, nous le savons tous et la Commission financière la première, ces dernières années certains travaux et certains achats avaient été reportés sciemment et certains bâtiments communaux prennent de l'âge ; il faut bien, avant qu'ils ne s'écroulent, les entretenir.

Les charges qui sont liées à l'Agglomération ont laissé la Commission financière très perplexe. Pour l'instant, on ne peut que constater que cette entité est toujours à l'état embryonnaire mais, par contre, s'avère déjà très coûteuse. Le système financier mis en place paraît assez antidémocratique : Même si la participation financière de notre Commune est importante, nous n'avons pas droit à la parole concernant les coûts globaux qui sont ensuite répartis. Pour exemple, notre participation aux frais du délégué culturel s'élève à Fr. 76'454.-- sur un coût global de Fr. 296'060.-- pour les postes d'un délégué culture et d'une secrétaire. Quelles que soient les qualités et les compétences de ces deux personnes, on est obligé de constater qu'il s'agit de rémunérations plus qu'intéressantes. De plus, d'après nos informations, ce personnel a été engagé par la Ville de Fribourg sans que les autres communes n'aient eu à se prononcer sur leur engagement ou sur les conditions contractuelles. Qu'en est-il en outre aujourd'hui de la promotion économique ? Il s'agit quand même du nerf de la guerre : Attirer des entreprises et générer des revenus, puis les distribuer me paraît être un challenge que doit aussi relever l'Agglomération. Dans ce contexte, les interrogations sont nombreuses.

Dans le cadre de sa politique de restriction des dépenses, la Commission financière sollicite le futur Conseil communal d'examiner les économies possibles en matière d'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Commune. Des mesures, telles que le changement des anciennes ampoules par de plus économiques et écologiques, mais aussi la réduction de la durée et de l'intensité de l'éclairage durant la nuit sont à envisager. Elles sont à négocier avec notre fournisseur et seront un sujet de réflexion pour la nouvelle Cheffe du secteur Environnement et sécurité engagée par notre Commune. La Commission financière a pris note, d'une part, que les investissements prévus au poste 620.314.32 sont le solde des investissements souhaités au départ, mais qui ont été limités au montant figurant dans le

budget 2011 et que, d'autre part, on ne pourra compter sur un retour sur investissement, compte tenu que le coût de l'éclairage est en l'état forfaitaire.

Des éléments positifs sont à relever. Il s'agit :

- De la trésorerie qui est toujours aussi bonne, ce qui est un indicateur d'un compte courant sain ;
- de la diminution du coût de la gestion des déchets grâce à un accord avec la Ville de Fribourg ;
- de l'augmentation des impôts des personnes physiques et morales qui conforte dans l'idée que, grâce à son taux d'impôt très favorable, notre Commune est toujours aussi attractive ;
- des deux réserves destinées au service et à la protection des eaux qui serviront à des investissements futurs ;
- de la diminution de la fameuse dette communale, avec pour corollaire la diminution des charges annuelles relatives à cette dette.

Tout bien pesé, la Commission financière préavise favorablement le budget 2011.

9.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements

M. Benjamin Gasser, Président. Avant de passer à l'examen de détail, on va débattre sur le budget globalement. La parole est au Conseil général.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. On ne peut jamais vraiment se réjouir d'un budget déficitaire, mais le groupe socialiste l'appréhende néanmoins avec une certaine sérénité.

Tout d'abord, car le déficit prévu ne résulte pas d'un changement de politique ni d'un relâchement de la vigilance budgétaire. Il est le résultat de la nouvelle péréquation financière sur laquelle nous ne pouvons pas influencer.

Deuxièmement parce que, malgré l'échéance électorale qui approche, le Conseil communal n'a pas voulu faire des estimations cosmétiques pour présenter un budget équilibré. Il a gardé sa ligne prudente qui nous a, jusqu'à présent, plutôt valu de bonnes surprises au bouclage des comptes. On le félicite pour cette honnêteté et cette transparence.

Les efforts du Conseil communal ne s'arrêtent d'ailleurs pas à l'élaboration du budget, puisqu'il parvient à trouver des solutions qui se révèlent plus avantageuses que les montants inscrits au budget.

Pour toutes ces raisons-là, le groupe socialiste soutient, à l'unanimité, le budget présenté.

M. Jean-Daniel Savoy, Conseiller général. Le groupe PDC tient à formuler les remarques suivantes sur le budget 2011 de notre Commune :

1. Malgré le déficit prévu, dû finalement uniquement à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière intercommunale, le budget est acceptable, malgré une augmentation sensible des charges ordinaires.
2. Ces augmentations ordinaires nous paraissent néanmoins inéluctables, car elles concernent surtout l'entretien nécessaire de nos actifs, bâtiments notamment, ainsi que d'autres dépenses de remplacement également nécessaires.
3. En ce qui concerne la nouvelle péréquation financière intercommunale, elle est effectivement très péjorative pour notre Commune. Si la péréquation des ressources se base sur des données fiscales récentes, il n'en est pas de même pour la péréquation des besoins, dont certains paramètres retenus datent du recensement 2000. Il s'agit de celui des personnes âgées de plus de 80 ans ainsi que de celui des enfants en âge de scolarité, ces deux critères représentant plus de 50 % du taux de pondération. Vu le fort développement de notre Commune depuis dite date, il est à espérer, tout en restant néanmoins prudent, que la situation s'améliorera un peu au niveau de la péréquation des besoins par le nouveau recensement de la population.
4. Le déficit budgété est probablement basé sur une prudence de bon aloi quant à l'estimation des recettes et des dépenses. Aussi, et malgré le déficit annoncé, le groupe PDC demande au Conseil communal de tout entreprendre au cours de l'année 2011 pour terminer l'exercice avec des chiffres équilibrés entre recettes et dépenses communales. Les exercices précédents ont montré que cela était possible.

Ceci dit, le groupe PDC propose l'acceptation du budget 2011.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Le groupe PLR s'est penché sur le budget 2011 lors de sa séance du 30 novembre dernier. A quelques jours de Noël, ce budget met en quelque sorte un terme à la présente législature. Sous le sapin, le cadeau tant espéré a fait place à une monumentale déconvenue. Pourtant prometteuse, et c'est bien ça le pire, la nouvelle péréquation financière intercommunale est finalement responsable à elle seule du déficit que

nous devons avaler ce soir, réduisant à néant nos efforts. Car sinon, reconnaissons-le, tout n'est pas sombre ; au contraire.

Les dépenses sont une nouvelle fois maîtrisées. Prenez, par exemple, celles des affaires sociales : Lors de la dernière législature, elles tenaient lieu d'arrosoir. Désormais, les différentes aides sont ciblées et sous contrôle.

La dette, quant à elle, a sensiblement reculé, alors que dans le même temps d'importantes réserves se sont accumulées au profit de l'entretien de nos différents réseaux de canalisations. Le tout a été obtenu au prix de quelques sacrifices et d'inquiétants reports de charges certes, mais surtout sans toucher aux impôts directs. On regrettera néanmoins l'adaptation de la contribution immobilière, rare entorse en cinq ans au principe de fiscalité modérée régulièrement défendue par notre groupe.

Nous saluons enfin l'état d'esprit général, à quelques exceptions près, qui a prévalu lors de nos séances en vue de maintenir l'attractivité de notre Commune. A ce propos, des rumeurs circulent au sujet de nouvelles taxes, de non-pompier notamment. Puissent ces bruits se perdre définitivement dans les couloirs. Il serait regrettable de changer de cap dans un proche avenir. Nous veillerons donc à le maintenir.

Le budget 2011 vogue dans ce sens. C'est pourquoi le groupe PLR recommande, à l'unanimité, de l'approuver.

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il d'autres remarques d'ordre général ? Cela ne semble pas être le cas. Je donne la parole à M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal, pour d'éventuelles réponses aux différentes remarques.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je remercie les intervenants qui acceptent l'entrée en matière sur le budget que nous vous soumettons.

Au sujet de la péréquation financière intercommunale, nous vous rappelons que nous avons contesté cette péréquation en début de législature parce que nous nous trouvions en classe 1 et qu'un chiffre au centième était discutable sur le plan du calcul. Si le chiffre était modifié, pour un ou deux centièmes, nous ne nous serions pas trouvés en classe 1, mais en classe 2. Nous avons donc déposé un recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat qui décide de cette péréquation. Ce recours avait été déclaré irrecevable. Cela veut donc dire que, et à mon avis c'est tout à fait contestable, une commune ne peut même pas contester la manière dont on

calcule les critères de péréquation. De ce côté-là, nous ne nous sommes pas suffisamment rendus compte que le système fribourgeois, pour ce qui est de la péréquation des ressources, est excessivement compliqué et quasiment incontrôlable. On parle souvent d'autonomie communale. Mais dans ce contexte, il y a un déficit essentiel quant à cette autonomie.

Sur le plan fiscal, le cap a été maintenu. Je pense quand même que la décision d'augmenter la contribution immobilière était une bonne décision. Cela nous a permis d'avoir certaines rentrées et de maintenir le taux d'impôt communal. L'année prochaine, une nouvelle équipe prendra ses décisions, mais je suis convaincu que l'équipe actuelle a pris les bonnes décisions du point de vue fiscal.

Lorsque je me suis exprimé, lors d'une séance avec l'Association des communes, sur le montant que nous distribuons, soit quelque Fr. 5 millions, la réponse a été que la Commune de Villars-sur-Glâne n'avait qu'à augmenter ses impôts. A mon avis, c'est une fausse bonne idée, c'est une solution de facilité. Ceux qui préconisent cette solution ne s'imaginent pas à quel point cela peut être le boomerang qui revient et qui n'apporte en tout cas pas les recettes qu'on peut espérer.

Sur le plan de l'entretien de nos immeubles, il est vrai que nous avons des charges importantes. Il y aura des investissements qui devront vous être soumis, comme par exemple la réfection de l'école de Cormanon. Mais je pense que ces charges devraient normalement se stabiliser.

Je reste bien entendu à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

9.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements

M. Benjamin Gasser, Président. Je rappelle que cet examen de détail se fera toujours dans l'ordre suivant : Le Conseil communal, la Commission financière, les groupes et les membres du Conseil général.

Le budget de fonctionnement est le seul budget qui fera l'objet d'un vote final. Je rappelle toutefois qu'au vote final aucun dépassement du total des dépenses prévues par le Conseil communal n'est possible ; que toute éventuelle proposition d'augmentation d'un poste devra être compensée par une diminution équivalente dans un autre poste ou par des recettes

supplémentaires, selon la Loi sur les communes, article 88, alinéa 3. Nous passons à l'examen du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement 2011

Chapitre 0 Administration

Le Conseil communal a une remarque.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Nous avons donné, dans le message, les explications utiles, sur demande de la Commission financière, concernant la revalorisation de la fonction de/syndic/que. Je pense qu'elles sont suffisamment explicites.

La Commission financière a une remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Comme M. Louis-Marc Perroud vient de le dire, concernant le poste 010.300 « Traitements du Conseil communal », la Commission financière a effectivement demandé des explications complémentaires dans le message sur la réflexion faite par le Conseil communal sur cette revalorisation de fonction. Elles y figurent.

Concernant le poste 020 « Administration générale », après avoir entendu les explications des représentants de la Commune, la Commission financière relève les efforts fournis par le personnel communal dans le contrôle rigoureux des dépenses comme, par exemple, en ce qui concerne le matériel et les frais de formation.

Concernant les postes 020.352 « Participation aux tâches de l'Agglo : promotion économique (DL) » et 020.352.10 « Participation aux tâches de l'Agglo : traitements et administration (DL) », la Commission financière se réfère à ses commentaires figurant dans l'introduction de ce document, notamment sur l'impact financier de cette nouvelle entité et ses lourdes charges sur le budget communal.

Le Conseil général a une remarque.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Je désire intervenir sur le point 010.300 « Traitements du Conseil communal » qui concerne l'augmentation à Fr. 110'000.-- du traitement du/de la syndic/que.

En mai 2005, un début de réflexion a été initié par le parti socialiste de Villars-sur-Glâne : Editoriaux, articles de presse, débats publics. Le soufflé est-il trop vite retombé ? Les autorités communales sorties des urnes au printemps 2006 décident alors majoritairement de ne rien changer au type de fonctionnement de notre Conseil communal, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes qui augmente passablement le travail et les heures de représentations de notre Syndique. Depuis cette époque, il n'est plus question de professionnalisation, même partielle, du Conseil communal, ni de changer le nombre des Conseillers communaux.

Le 1^{er} mars 2010, La Liberté titre : « Professionnaliser l'exécutif, NON, mais la Syndicature, OUI ». L'article expose les diverses prises de position des Conseillers communaux qui s'expriment à titre individuel, sans qu'une ligne directrice claire ne se dégage. On peut donc y lire : « On peut préparer le dossier, mais c'est à la prochaine équipe de décider du choix de son fonctionnement », ou encore : « Il faut mieux rémunérer toute l'équipe pour lui permettre de passer plus de temps sur les dossiers ». L'ombre d'une future fusion dans le Grand Fribourg pèse aussi sur les débats ; faut-il créer des places de travail qui risqueraient de disparaître à l'aube de 2016 ?

Nous voici au budget 2011 et revoilà la question d'actualité : Un défraiement de Fr. 110'000.- pour permettre au futur syndic de s'acquitter de sa tâche.

Si l'on ne peut que se féliciter de voir que l'on a prévu que ce montant soit assujetti à la caisse de pensions pour éviter des pertes en matière de caisse de prévoyance, si nous nous réjouissons de l'ensemble du travail effectué par notre Syndique pour défendre les intérêts de nos concitoyens, il apparaît malheureux (avec tout le respect que je vous dois, Mme la Syndique) d'appliquer un emplâtre sur une jambe de bois.

Cette demi-mesure ne saurait être suffisante pour une commune de la taille de Villars-sur-Glâne. Nous déplorons que le Conseil communal n'ait pas attaqué de front le sujet de la professionnalisation du Conseil communal, comme désiré par le parti socialiste lors de la campagne électorale et confirmé en début de législature. Nous déplorons que le Conseil communal ne soit pas venu présenter au Conseil général une vision concernant ce sujet, voire, on peut toujours rêver, des propositions concrètes.

Encore une fois, nous ne remettons absolument pas en cause le travail effectué par la Syndique. Nous comprenons que notre représentation doit être rétribuée de manière à ne

pas rebuter les prochains candidats à l'exécutif, en prenant en compte tous les aspects tels que la réduction du temps de travail professionnel, la prévoyance professionnelle, le risque pris en cas de non réélection future.

Sans vouloir présumer du résultat des élections du printemps prochain, le futur Conseil communal aura peut-être une autre vision de son travail et de son organisation. A lui de définir son mode de fonctionnement et de présenter au Conseil général une proposition en début de législature. L'hypothétique perspective d'une fusion en 2016 ne doit pas bloquer l'évolution de notre Commune dans son organisation. S'il n'a pas été possible de trouver une solution satisfaisante entre 2005 et 2010, nous espérons que l'équipe qui présidera aux destinées de notre Commune jusqu'en 2016 saura rapidement s'attaquer à cette problématique, présentera un mode de fonctionnement et de défraiement qui obtiendra l'aval de la majorité.

Au vu de ce qui précède, nous demandons concrètement :

- Que le poste 010.300 « Traitements du Conseil communal » soit diminué de Fr. 70'000.-- et que cette somme soit versée sur un fonds de réserve ;
- Que le Conseil communal nous présente, le 24 février prochain, une solution acceptable en analysant les pistes évoquées précédemment. Le fonds de réserve créé pourrait, le cas échéant, être utilisé pour répondre financièrement, dans un premier temps et sans complication, aux solutions choisies ultérieurement.

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il d'autres remarques concernant ce point « 0 Administration » ? Cela ne semble pas être le cas. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Si vous vous souvenez, en début de législature, il y avait plusieurs objectifs. L'un était de stabiliser les finances communales. Il est plus que réalisé car la dette communale a diminué de plus de Fr. 31 mios. Un autre prévoyait le développement de la collaboration intercommunale. Cela a été fait dans le Service des eaux, dans l'encaissement des actes de défauts de biens, dans le ramassage des ordures. Un troisième objectif concernait la professionnalisation du Conseil communal. Nous avons pris du temps, nous avons discuté plusieurs fois, sereinement, de ce sujet. Nous arrivons à la conclusion de ne pas professionnaliser le Conseil communal. Cette décision a été prise à l'unanimité. Nous avons pesé le pour et le contre (combien de conseillers, quels salaires, fusion, etc.) et nous sommes arrivés à cette solution. Nous avons pensé, qu'après avoir travaillé sur ce sujet durant toute la législature, il est normal que les nouveaux qui

seront candidats et, pour certains d'entre eux, élus, sachent à quelle sauce ils seront mangés. Lorsqu'il y aura des élections à Villars-sur-Glâne, le Conseil communal nouvellement élu saura qu'il travaillera dans des conditions qui sont celles actuellement. A mon avis, c'est nécessaire qu'ils le sachent, surtout pour la personne qui assumera la fonction de syndic. Vous pouvez remarquer également que le Conseil communal ne propose pas une revalorisation financière des montants qu'il obtient pour sa fonction. Il l'a fait pour la fonction de syndic parce qu'il l'estime nécessaire et juste. Il tient compte aussi que si des efforts sont demandés aux autres, il doit également en assumer sa part. Une seule valorisation qui a fait l'objet d'une décision est celle qui a trait à la participation à la caisse de pensions des Conseillers communaux. A ce jour, elle était de Fr. 1'000.-- par année. Elle a été portée à Fr. 2'000.--. Cette décision n'a pas été prise à la va-vite, mais mûrement réfléchi.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est à nouveau au Conseil général.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Je remercie M. Louis-Marc Perroud pour son exposé, suite à ma proposition. Il n'était pas du tout dans mon esprit de critiquer l'action du Conseil communal au cours de ces dernières années. Je reconnais tout à fait l'excellent travail qui a été effectué. La seule chose qui justifiait mon intervention est qu'en cinq ans on n'a jamais entendu parler d'une bonification et elle arrive maintenant, dans le cadre du budget, alors qu'elle aurait pu être présentée à n'importe quelle séance du Conseil général. Je pense que les membres ici présents l'auraient compris bien aisément.

M. Benjamin Gasser, Président. Est-ce que M. Samuel Grenier maintient sa proposition de modification du poste 010.300 ?

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Non. J'annule ma proposition.

M. Benjamin Gasser, Président. Je remercie M. Samuel Grenier. Mme la Syndique veut prendre la parole.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je vous dois une explication concernant l'Agglomération, car je sens que si je ne dis rien, le Président de la Commission financière restera sur sa faim.

L'Agglomération, c'est évidemment un travail de longue haleine. C'est vrai, me direz-vous, que maintenant l'Agglomération a eu le temps de se mettre en place et qu'effectivement on a

l'impression que rien ne se fait. Il n'est pas inutile de dire que, lorsque nous avons créé l'Agglomération, il y avait déjà des structures qui existaient. Il a fallu reprendre le personnel des entités existantes, c'est-à-dire le délégué culturel, qui avait été engagé par la Ville de Fribourg, la déléguée à la Promotion économique, qui avait été engagée par le Réseau économique de Fribourg et environs, ce réseau étant géré par la Ville de Fribourg. Ces deux personnes étaient soumises au règlement du personnel de la Ville de Fribourg. Les choses ont beaucoup évolué. L'Agglomération, en fait, est actuellement en train de se battre sur trois niveaux. Le plus important est celui du plan d'aménagement et des transports. Il y a un immense travail qui est fait, notamment en ce qui concerne le plan d'aménagement. Le premier plan qui avait été fait à la va-vite et qui avait été à l'époque piloté par le Conseil d'Etat a été refilé, comme une patate chaude, à l'Agglomération. Ce plan s'est cassé les dents face à la Confédération qui l'avait trouvé inacceptable, car il ne tenait pas compte suffisamment des éléments actuels qui entrent en considération lorsque l'on fait ces plans d'agglomération où il faut prendre en considération, notamment, beaucoup plus d'éléments relatifs à la mobilité douce, à des zones de détente, etc. Ce plan ayant été renvoyé à l'expéditeur, une des premières tâches du Comité de l'Agglomération était de se pencher dessus et de suivre un tracé selon un échéancier extrêmement serré pour arriver, à la fin de l'année prochaine, à soumettre un nouveau plan directeur de l'Agglomération qui pourra être accepté par la Confédération et, surtout, du point de vue des subventions. Seulement, il faut bien vous imaginer que lorsque vous parlez d'Agglomération, vous parlez d'une sorte de superstructure dans laquelle il y a des éléments qui sont constitués de structures déjà existantes. En particulier, ces structures existantes sont les communes. Je dirais que le réflexe « agglomération » n'est pas encore tout à fait entré dans les mœurs.

Le deuxième point a été la promotion culturelle. C'est une demi-tâche de l'Agglomération puisqu'elle est partagée entre plusieurs acteurs. Il y a les salles de théâtres, qui relèvent de Coriolis Infrastructures ; le délégué culturel qui fonctionne tant pour Coriolis Infrastructures que pour Coriolis Promotion, qui a été refondue dans l'Agglomération (Coriolis Promotion est l'institution qui finançait les activités culturelles), et la Ville de Fribourg qui a ses besoins propres. C'est la raison pour laquelle nous avons partagé le gâteau en trois : L'Agglomération devant subventionner le tiers du poste du délégué culturel et de sa secrétaire, la Ville de Fribourg aussi un tiers et Coriolis Infrastructures le tiers restant. A l'époque, M. Markus Baumer, délégué culturel en place, avait été repris par l'Agglomération. Ce Monsieur ayant démissionné pour reprendre d'autres activités, il a fallu le remplacer. Mais, l'Agglomération est liée par contrat avec la Ville de Fribourg jusqu'en 2012, date à partir de laquelle l'Agglomération devra décider elle-même si elle continue à utiliser la même personne comme délégué culturel ou si elle décide autre chose pour elle. Jusqu'en 2012,

elle est tenue de respecter les engagements, à savoir les conditions d'engagement des personnes qui, actuellement, s'occupent de la culture. Pour la Promotion économique, c'est un peu plus compliqué car Mme Economie, qui fonctionnait pour le Réseau économique de Fribourg et environs, a été entièrement absorbée par l'Agglomération, mais la Ville de Fribourg a donné un mandat à l'Agglomération, qui pouvait disposer de Mme Economie à hauteur de 20 % de ses activités pour les seuls besoins de la Ville de Fribourg. Je ne vous cacherais pas que nous avons eu quelques difficultés avec la déléguée de la Promotion économique qui, malheureusement, a été souffrante une bonne partie de cette législature. Ce qui fait que nous n'avons pas pu avancer comme nous l'aurions voulu. Je ne vous cacherais pas non plus, et c'est la version que je défends, que je suis intimement convaincue que nous arriverons à recentrer les tâches, à la fois de la Promotion économique, culturelle et touristique de manière beaucoup plus synthétique qu'elles ne sont maintenant. Il faut convaincre les communes, qui défendent elles aussi leurs intérêts, ce qui fait ralentir tout le système.

Monsieur le Président de la Commission financière, vous avez sans doute raison. L'Agglomération coûte cher. Je voudrais cependant rappeler les paroles de Monsieur le Préfet Nicolas Deiss qui disait, lors de la création de l'Agglomération, qu'il ne faut pas se leurrer. Il ne faut pas imaginer qu'en ayant créé l'Agglomération on va immédiatement réaliser des synergies et faire diminuer les coûts qui étaient pris en charge, jusqu'ici, par les différentes communes individuellement. L'Agglomération arrivera sans doute, et j'en suis persuadée, à créer une plate-forme où la synergie existera et où les coûts pourront diminuer, mais seulement dans un deuxième temps. Dans un premier temps, comme tout ce qui se met en route, il y aura lieu malheureusement de constater que cela va coûter quelque chose. Cela ne pourra devenir rentable qu'à partir du moment où on aura trouvé notre rythme de croisière. Le peuple a maintenant voté l'Agglomération ; nous sommes encore liés pendant une bonne dizaine d'années avec l'Agglomération, mais je peux vous garantir qu'un peu dans toutes les communes on sent un besoin de recentrer quelque peu les activités et d'être beaucoup plus efficaces. Je ne doute pas que les nouvelles autorités qui seront en place, avec le nouveau plan directeur de l'agglomération adopté, pourront avancer plus rapidement.

M. Benjamin Gasser, Président. Nous pouvons passer maintenant au chapitre 1.

Chapitre 1 Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Au point 140 « Police du feu », la Commission financière a pris note qu'une réflexion future sera faite par le Conseil communal, dans le sens de réintroduire la taxe non-pompier.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Suite à la dernière assemblée générale des CO de Sarine-Ouest qui a eu lieu le 25 novembre dernier, j'ai une interrogation à soumettre au Conseil communal. Je parle donc du point 210.352.10 « Contribution aux écoles du cycle d'orientation (DL) ».

Ma question concerne la délégation par laquelle la Commune de Villars-sur-Glâne se fait représenter à ces assemblées bisannuelles. Nous avons droit à un délégué pour 1'000 habitants, donc à onze délégués actuellement. Si les petites communes n'ont pas de difficulté à envoyer les membres de leur Conseil communal, il est évident que pour notre Commune cela n'est plus possible depuis que nous avons dépassé les 9'000 habitants. Alors, la coutume est de puiser dans les membres de la Commission scolaire, puis de faire appel au Corps enseignant. Ce n'est franchement pas sérieux. Par analogie, c'est comme si les délégués à l'ACSMS étaient puisés parmi le personnel des infirmières urgentistes.

Nous allons aux assemblées sans aucune préparation ; nous votons selon les directives de dernière minute, sans réelle conviction parfois.

Je fais, ce soir, une demande officielle au Conseil communal : Qu'il étudie la question de la forme que doit pouvoir prendre cette délégation. Une commission, des délégués y compris leurs remplaçants ou tout autre forme de bon fonctionnement qui inclut onze personnes. Un bon ouvrier a toujours de bons outils. Pour travailler au sein de l'Assemblée des CO, nous nous devons d'argumenter notre cause. Cette cause qui fait justement défaut actuellement au sein de l'Assemblée, qui a eu l'obligation de modifier ses statuts suite au nouvel indice de péréquation intercommunale.

Nous en sommes arrivés à l'absurde constatation que la Commune de Villars-sur-Glâne est la seule commune dont il ferait sens qu'elle sorte de l'Association des CO, puisque nous sommes les seuls à avoir suffisamment d'élèves en âge de CO pour en ouvrir un rien que pour nous. Mais nous tenons à demeurer dans l'Association, par solidarité et par esprit de partage pédagogique. Nous nous sommes donc opposés à la répartition proposée par un comité de direction, dont les seuls soucis d'équité ne sont pas les nôtres. Nous nous sommes mal défendus car nous n'étions probablement pas du tout préparés. On entendait ricaner dans la salle : Que Villars-sur-Glâne augmente ses impôts et qu'elle paye son dû au pot commun ! Notre ministre des finances a eu beau leur expliquer que les personnes morales contribuent pour le quart du pot commun du prélèvement cantonal et que si on augmente nos impôts, les industries si généreuses risquent bien de s'en aller. Peine perdue : Nous sommes encore une fois taxés d'égoïstes par les communes avoisinantes.

Je demande à ce qu'une proposition de composition d'une vraie délégation soit faite à la prochaine séance du Conseil général, soit le 24 février 2011.

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il d'autres remarques concernant ce point « 2 Enseignement et formation » ? Cela ne semble pas être le cas. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Cette proposition est tout à fait pertinente. Mais je pense qu'il faudra établir une nouvelle délégation dès que les élections seront passées. On espère quand même qu'on ne vous a pas donné de trop mauvaises instructions pour le vote, mais c'était bien dans le sens de la défense des intérêts de la Commune de Villars-sur-Glâne. Cette question sera résolue par la nouvelle équipe qui devra trouver une meilleure manière de représentation de notre Commune à l'Assemblée des CO de Sarine-Ouest.

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Concernant le point 300.362 « Participation aux frais du bureau du délégué culturel (DL) », le Président de la Commission financière a obtenu toutes les explications qu'il a demandées au Conseil communal.

Pour le point 300.362.10 « Participation à Coriolis Infrastructures (DL) », la Commission financière a pris note que le montant de Fr. 800'000.-- pris en charge par Coriolis Infrastructures pour les travaux de réfection de la salle Mummenschanz figure au budget des investissements 2011.

Le Conseil général a une remarque.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Concernant le poste 351.314 « Entretien et réparations de l'immeuble La Grange », nous avons l'explication en page 7 du message qu'on a Fr. 13'500.-- pour un beamer dans la grande salle. Ma question est de savoir si un écran est compris avec ce beamer ?

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. On me souffle qu'apparemment c'est oui.

Chapitre 4 Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Pour le point 620.301.10 « Traitements du personnel administratif », la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Raymond Pilloud, Conseiller communal, sur l'engagement d'une nouvelle Cheffe du Secteur environnement et sécurité à 70 %, qui résulte d'une restructuration suite au départ, dans un premier temps, de l'aménagiste non remplacé, et enfin du départ du chef du Contrôle de l'habitant. Elle a pris note que l'activité

de cette nouvelle collaboratrice permettra de réduire les coûts relatifs aux honoraires des mandataires privés, notamment dans le domaine de la protection contre le bruit. La Commission financière espère aussi que grâce à ce nouveau poste des pistes de réflexion seront trouvées pour réduire les coûts de certains postes comme, par exemple, en matière d'éclairage public.

Concernant les postes 620.312 « Eclairage public : énergie » et 620.314.32 « Aménagement éclairages publics », la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Raymond Pilloud, en l'absence de Mme Marie Garnier, responsable du dicastère, et demande au Conseil communal d'entamer les démarches pour limiter les coûts en matière d'éclairage public, notamment en réduisant sa durée et son intensité (suppression de l'éclairage pendant la nuit aux arrêts de bus et dans certaines rues résidentielles). De plus, elle a pris note que l'investissement figurant sous ce poste au budget 2011 a été réduit au minimum.

Le Conseil général a une remarque.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Concernant l'éclairage public, on a pu lire dans la presse que certaines communes ont fait des économies drastiques. A Villars-sur-Glâne, on a pris le parti de changer certains candélabres à des fins d'économie d'énergie qui devraient, logiquement, découler sur des économies pécuniaires. Par exemple, et je rejoins les questionnements tortueux des esprits des membres de la Commission financière, ferait-il sens de suspendre l'éclairage dans les abris bus de notre Commune durant les heures où il n'y a aucun bus ? Avec qui se négocie la facture d'électricité d'une commune et, finalement, sous quel poste sont chiffrées ces économies, car si l'on regarde le point 620.312 « Eclairage public : énergie », l'éclairage pour les arrêts de bus va doubler ?

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il d'autres remarques concernant ce point « 6 Transports et communications » ? Cela ne semble pas être le cas. Je passe la parole au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. On avait commencé, en tout début de législature, à établir un plan de renouvellement de l'éclairage public. Pour des raisons financières, le Conseil communal avait opté pour remplacer les points lumineux qui étaient très dispendieux en énergie. Vous avez remarqué qu'on a remplacé l'éclairage au carrefour de Belle-Croix, qu'on est en train de remplacer celui de la Fenetta, qu'on a installé un dispositif qui éteint la lumière sur la route de Condoz à partir de minuit, qu'on a remplacé

l'éclairage à la route de Villars-Vert et à d'autres endroits encore de notre Commune. Ces investissements se rentabilisent sur une durée moyenne d'environ sept ans.

Il y a un nouveau programme du Groupe E qui paye entre 20 et 40 % le remplacement des luminaires et qui est aussi basé sur le fait qu'avant 2015 on devra avoir remplacé toutes les lampes au mercure. On profite également de ce nouveau programme pour remplacer certains tronçons.

En ce qui concerne la négociation des factures d'électricité, on a un contrat avec le Groupe E pour la maintenance des luminaires, de l'ordre de Fr. 30'000.-- environ. Nous avons actuellement 1'200 points lumineux sur le territoire de notre Commune, contre 900 il y a dix ans. On a passé d'une facture de Fr. 115'000.-- d'énergie à Fr. 125'000.-- par année actuellement. On ne peut pas réduire cette facture, puisque le nombre de points lumineux ne va pas en diminution, au vu des nouvelles zones constructibles ouvertes. Par contre, on peut réduire l'éclairage nocturne. Je pense que la demande devrait venir des habitants eux-mêmes et non pas sur l'initiative du Conseil communal.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal a une remarque.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Pour les ordures ménagères, nous avons passé une convention de collaboration avec la Commune de Fribourg. On vous a dit qu'on a quelques problèmes juridiques, c'est exact. La société qui s'occupait du ramassage des ordures ménagères a déposé un recours auprès de l'Autorité préfectorale. La situation se présente bien pour notre Commune car ce recours a été déclaré irrecevable. Cette société a recouru au Tribunal administratif cantonal et nous avons un délai au début de l'an prochain pour répondre à ce recours. Sous l'angle des arguments avancés, cette société prétend que la convention qui a été passée avec notre Commune relève du droit privé et nous soutenons, au contraire, qu'il s'agit d'une convention de droit public, ce qui a été confirmé par l'Autorité préfectorale, de sorte que nous avons de bons espoirs que cette procédure se termine à l'avantage de la Commune de Villars-sur-Glâne. Cette procédure ne donne pas lieu à un effet suspensif et au début de l'année 2011 ce sera la Ville de Fribourg qui s'occupera du ramassage des ordures sur le territoire de notre Commune.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère générale. Au point 720 « Ordures ménagères », le groupe PDC a pris acte de la diminution prévisible d'environ Fr. 100'000.-- en raison de la conclusion d'un contrat de prestation entre la Ville de Fribourg et la Commune de Villars-sur-Glâne pour la collecte des déchets.

Le groupe PDC soutient cette proposition car il est convaincu que cette alliance va dans le bon sens d'une collaboration entre ces deux communes et est un premier pas vers la fusion des communes du Grand Fribourg.

Néanmoins, il se pose tout de même quelques questions :

1. Cette collaboration ne porte que sur le ramassage des déchets et non sur leur élimination. Cela veut-il donc dire que les camions continueront à faire demi-tour dans les rues qui se trouvent sur la frontière communale, comme au Fort-St-Jacques, à la route de la Glâne ou à celle de Villars ?
2. Le prix proposé par la Ville de Fribourg est-il définitif ou bien risquons-nous d'avoir quelques surprises lors du décompte final ? Pour combien de temps cette convention a-t-elle été signée ? S'il s'avère que cette décision n'est pas la plus économique, dans quelle mesure la Commune de Villars-sur-Glâne peut-elle revenir en arrière ?
3. La presse nous a informés qu'un recours contre cette décision a été déposé par la maison Andrey qui ramassait les déchets de notre Commune depuis plus de 40 ans. Celui-ci est actuellement pendant devant le Tribunal cantonal qui a toutefois ordonné un effet suspensif jusqu'au 7 janvier prochain. Le groupe PDC se demande donc ce qui va se passer entre le 1^{er} et le 7 janvier 2011 ? Les déchets vont-ils rester sur la voie publique puisque, en soit, aucune entreprise n'est autorisée à les ramasser ? Les bennes des déchetteries de quartier vont-elles être supprimées et immédiatement remplacées par les bennes communales ? Allons-nous vivre une situation à la « napolitaine » ? Enfin, en cas d'acceptation du recours par le Tribunal cantonal, le Conseil communal a-t-il une solution de rechange pour le ramassage des ordures et en a-t-il chiffré les montants nécessaires ?

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il d'autres remarques concernant ce point « 7 Protection et aménagement de l'environnement » ? Cela ne semble pas être le cas. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je ne peux pas répondre à toutes les questions. D'autres personnes des Services techniques pourront certainement le faire.

En ce qui concerne le recours déposé auprès du Tribunal cantonal, nous estimons que la convention avec la maison Andrey a été valablement résiliée. Manifestement, au 1^{er} janvier 2011, cette société ne peut plus ramasser les ordures dans la Commune de Villars-sur-Glâne et c'est la Ville de Fribourg qui le fera. Le contrat est passé pour une durée de cinq ans. Les paramètres des coûts ont été fixés selon le tonnage. Vous avez lu dans la presse que la Ville de Fribourg a acheté un camion. C'est clair qu'on ne pouvait pas signer une convention d'une durée d'une année, par exemple, car la Ville de Fribourg voulait bien sûr rentabiliser cette grande dépense. C'est pourquoi une durée de cinq ans nous paraissait raisonnable.

En acceptant le poste qui figure au budget 2011 que nous vous proposons, vous acceptez également le fait que ce soit la nouvelle convention qui s'applique avec la Ville de Fribourg.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. J'ajoute seulement quelques petites précisions. La convention passée avec la Ville de Fribourg stipule que le ramassage des ordures de notre Commune se fera selon le planning qui était déjà élaboré au préalable et que vous avez reçu dans vos boîtes à lettres. C'est à la Ville de Fribourg de coordonner ces mouvements de façon qu'on ait satisfaction.

La convention est signée pour une durée de cinq ans, comme vous l'a déjà dit M. Louis-Marc Perroud. C'est après cinq ans que nous pourrions apprécier les résultats de cette collaboration.

Chapitre 8 Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Thomas Marthaler, Vice-président de la Commission financière. Au point 900.406.20 « Taxes sur les spectacles », la Commission financière prend note que cette taxe figure pour l'instant encore au budget.

M. Benjamin Gasser, Président. Le Conseil communal veut-il répondre à M. Thomas Marthaler ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. J'avais reçu comme mission, de la part du Conseil général, de réétudier la taxe sur les spectacles. J'ai collationné tous les documents nécessaires et, lors de la prochaine séance de la Commission culturelle, nous allons élaborer un avant-projet que nous soumettrons au Conseil communal. Ce document devra ensuite être soumis, pour approbation, au Service de la Culture du Canton de Fribourg, ce qui va prendre environ six semaines. Le Conseil communal arrivera donc l'année prochaine avec une proposition. Il faut dire que les principales taxes sur les spectacles proviennent de l'Espace Nuithonie, vu que nous ne demandons plus de taxe sur les lotos, sur les associations à but non lucratif, etc.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Benjamin Gasser, Président. Nous avons terminé l'analyse du budget de fonctionnement. Comme la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au budget des investissements.

Budget des investissements

Je rappelle que la présentation du budget des investissements n'a qu'une valeur informative. Pour que ce budget soit accepté, chaque dépense envisagée devra faire l'objet en temps voulu d'un message particulier du Conseil communal au Conseil général.

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

9.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

M. Benjamin Gasser, Président. Nous allons passer au vote d'ensemble du budget de fonctionnement 2011 et des investissements, qui a uniquement une valeur informative.

Avant de procéder au vote, certains membres du Conseil général souhaitent-ils formuler d'éventuelles remarques conclusives ? Cela ne semble pas être le cas.

Je rappelle que, suite au départ de M. Dimitri Küttel, nous sommes 45 membres du Conseil général présents.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2011 et le budget des investissements tels que présentés, en sachant que chaque dépense du Conseil communal devra être soumise au Conseil général pour acceptation, sont priés de s'exprimer en levant la main.

Le budget 2011 est accepté à l'unanimité.

10. Divers

M. Benjamin Gasser, Président. Nous allons passer au dessert, soit les divers.

J'aimerais tout d'abord vous demander de prendre note des dates des séances pour l'année prochaine et, notamment, de la première séance de l'année qui est fixée au 24 février 2011.

Je souhaiterais commencer les divers par une petite remarque sur la sortie du Conseil général. Je félicite et, encore une fois, remercie ma Vice-présidente qui a organisé cette journée et une visite à Electrobroc qui était très intéressante. Les membres ont vraiment pu profiter de cette sortie qui était très instructive. Nous pouvons applaudir l'organisatrice.

Je donne la parole maintenant au Conseil général.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Il est un petit peu tard, mais il me paraît important de porter à votre connaissance cette histoire, surtout si l'on pense à certains postes du budget votés ce soir. Voici les faits :

1. En juillet 2010, un voyageur, titulaire d'un abonnement général, veut prendre le train TPF de Belfaux à Fribourg avec son vélo. Il cherche désespérément à prendre à l'automate son titre de transport pour le vélo.

2. Par manque d'information et dans l'impossibilité de prendre un tel billet, le voyageur monte dans le train. Il pense payer son titre de transport directement aux contrôleurs en cas de contrôle, du fait qu'il n'a pas la possibilité de le prendre à l'automate.
3. Il y a effectivement un contrôle. L'explication laisse les contrôleurs inflexibles, voire arrogants.
4. Il s'en suit une amende de Fr. 100.-- !
5. Le voyageur ne l'entend pas de cette oreille. Il écrit aux TPF, expliquant son cas et joignant au dossier une photo de l'automate TPF comparé à celui des CFF, car ce dernier permet de prendre aisément son billet vélo.
6. Réponse laconique, non convaincante et d'une affligeante banalité administrative des TPF qui, toutefois et à bien plaisir, décident, on ne sait pourquoi, de supprimer la taxe administrative de l'amende, la réduisant ainsi à Fr. 80.--.
7. Le voyageur paye pour éviter les poursuites judiciaires et explique son cas à l'OFT, à Berne, qui prend rapidement les choses en main.
8. Après divers échanges de courriers entre l'OFT et les TPF, l'OFT prend les décisions suivantes, que je résume :
 - a) Les TPF doivent renoncer à exiger l'amende au voyageur concerné, donc lui rembourser son amende ;
 - b) Les TPF doivent publier de manière facilement repérable les conditions auxquelles les vélos sont transportés, également sur les automates ;
 - c) Tant que le point précédent n'est pas rempli, les TPF ne peuvent plus percevoir d'amende pour ce motif ;
 - d) Les TPF doivent payer une taxe de Fr. 400.-- à l'OFT.
9. Le voyageur n'a reçu aucune lettre d'excuses de la part des TPF. Mieux, ces derniers lui ont renvoyé la facture antérieure, lui demandant son compte bancaire en écrivant à la machine à écrire par-dessus, ce que vous voyez sur le transparent que j'ai réalisé.

Je vous relate cette histoire car nous venons de voter environ Fr. 1,882 mio pour les transports publics, dont la quasi-totalité va à l'entreprise des TPF. Par ailleurs, vous n'ignorez pas la réduction du budget opéré par l'Agglo, ceci dû à la non transparence des chiffres fournis par cette entreprise.

Nous avons une responsabilité d'utilisation des biens publics et, de fait, faire en sorte que l'entreprise mandatée respecte la loi suisse sur les transports et, surtout, les voyageurs. Ceux-ci ne sont pas, comme on le dit trivialement, des « cochons de payant », ni du bétail.

Je demande à ce que le Conseil communal soit très attentif, dans le cadre des commissions concernées et/ou de l'Agglo, à ce que les sommes attribuées soient utilisées correctement par les entreprises de transport mandatées et à ce que celles-ci respectent la loi et, surtout, les voyageurs.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. Je vais vous parler des problèmes dans le quartier de Villars-Vert.

Tout d'abord, en ce qui concerne la zone 30, celle-ci n'est pas respectée. Beaucoup de conducteurs roulent comme des fous. Les deux gendarmes couchés à l'entrée du quartier ne sont pas suffisants. Il faudrait faire le nécessaire pour en installer encore trois, soit deux dans le quartier et un sur la ligne droite vers le garage de Belle-Croix.

Deuxièmement, les escaliers qui relient le quartier de Villars-Vert à la station AGIP ont bien des rampes pour permettre le passage des poussettes, mais celles-ci sont dans un très mauvais état. Il faudrait les rhabiller. Si c'est possible, il faudrait encore les élargir au milieu, car beaucoup de personnes âgées utilisent des « tintébins » et la place n'est pas suffisamment large pour ces déambulateurs.

Troisièmement, en ce qui concerne les parkings, je suis tout à fait d'accord avec M. Pierre-Yves Moret. Les places de parc manquent terriblement et il serait intéressant de faire des parkings sur les terrains de la Bourgeoisie.

Quatrièmement, en ce qui concerne la passerelle que nous avons demandée pour le carrefour de Belle-Croix, nous n'avons toujours aucune nouvelle. Je vous rappelle que le projet de passerelle avait déjà été présenté par feu M. Michel Jaquet, il y a bien dix-huit ans de cela. Nous ne savons toujours pas si quelque chose a avancé depuis. Nous, les habitants du quartier de Villars-Vert, avons demandé cette passerelle car le carrefour de Belle-Croix est très dangereux. Je passe quatre fois par jour pour aller à mon travail. Les voitures qui viennent de la semi-autoroute ont trois présélections. La route est donc très large et il faut se faufiler entre les colonnes pour atteindre l'autre côté.

Enfin, en ce qui concerne la déchetterie, nous sommes contents de ce qui a été fait car l'endroit est assez propre. Il faut bien terminer par une note positive.

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il d'autres remarques dans les divers ? Cela ne semble pas être le cas. Je passe donc la parole au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Pour ce qui concerne les TPF, je n'ai pas beaucoup de commentaires à faire car le dossier a été délégué à l'Agglomération. Vous êtes délégué, comme moi, dans cette Agglomération et vous savez bien que ce n'est pas évident. On va continuer à se battre avec les TPF et avec l'Agglomération pour défendre notre Commune, afin d'avoir des prestations supplémentaires pour Villars-sur-Glâne.

Concernant le quartier de Villars-Vert, plus précisément la zone 30, c'est ce que nous venons de voter ce soir avec le message concernant le chauffage à distance et le réseau routier dans le quartier.

Pour ce qui touche les parkings et la zone de Bertigny-Ouest, c'est très compliqué. Le Canton de Fribourg a défini cette zone de Bertigny-Ouest comme zone de développement économique d'importance cantonale. Il a prévu des financements pour mettre sur pied ce projet. On a cherché également avec les communes avoisinantes, soit Fribourg, Givisiez et Granges-Paccot, des synergies pour mettre en valeur cette zone. On se trouve maintenant devant le fait que l'Agglomération a mandaté un bureau pour faire son plan d'agglomération, et qui nous dit maintenant que la Commune de Villars-sur-Glâne a assez de zones ailleurs avant de mettre en valeur les terrains de Bertigny-Ouest.

La passerelle de Belle-Croix fait couler beaucoup d'encre. Nous avons une lettre de l'Association du quartier de Villars-Vert qui rappelle que cette passerelle est importante. Dans les budgets de l'Agglomération, chaque fois qu'il y avait une modification du plan directeur d'agglomération, nous avons toujours mentionné cette passerelle. Un bureau a été mandaté par la Commune pour faire une étude de faisabilité et des montants ont à nouveau été mis au budget d'investissement 2012-2013 pour réaliser ces travaux. Pour moi, il est très important que cette passerelle soit réalisée et j'aurais aimé en voir l'aboutissement avant la fin de cette législature.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Je tiens à remercier M. Angelo Carnevale pour les propos qu'il a tenus concernant la déchetterie. C'est vrai que la plupart du temps ce sont des critiques que nous recevons. Recevoir une fois des remerciements nous fait du bien.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je veux seulement renforcer ce qu'a dit M. Angelo Carnevale au sujet de la passerelle. On va passer par l'Agglomération, on va passer par d'autres instances, etc. Est-ce qu'on ne pourrait pas dire aussi que, sous forme d'une demande formelle, le Conseil communal prenne l'initiative, après dix-huit ans et six cents signatures, d'investir en priorité, quitte à se faire rembourser par l'Agglomération après, pour la construction de cette passerelle. Il est vrai que le nombre de personnes qui traversent la semi-autoroute est impressionnant. C'est une des zones de notre Commune où le trafic des piétons est le plus important.

Dans ce sens-là, je pose la question au Conseil communal : Est-il possible d'avoir un crédit d'investissement prioritaire pour réaliser cette passerelle, quitte à récupérer par la suite ce montant auprès de l'Agglomération ou d'autres instances, afin d'aller de l'avant et rapidement ?

Mme Erika Schnyder, Syndique. En ce qui concerne cette passerelle, je crois que l'Agglomération n'a rien à voir avec cette réalisation. Mme Marie Garnier vous a répondu sur ce qui est des travaux que l'Agglomération est en train de faire en ce moment. En l'état, le Conseil communal a prévu cette passerelle. Cela ne se fera pas tout de suite, car il y a quand même des études à faire. Je vous rappelle qu'il y a aussi une possibilité de réaménager ce carrefour de Belle-Croix. Suivant les décisions qui seront prises, la passerelle sera orientée d'une façon ou d'une autre et il faut laisser le Conseil communal continuer son étude de faisabilité.

Je profite de l'occasion d'avoir le micro pour rectifier certains propos concernant Bertigny-Ouest. Il est vrai que l'Agglomération, dans son plan directeur, a confié un mandat à quatre bureaux. Tous ces bureaux ont vu une magnifique occasion de laisser cette zone verte et donc de ne pas la développer. Ce n'est pas du tout l'option qui a été retenue par le Comité de l'Agglomération. Pour l'instant, ce Comité a éliminé deux bureaux, en a gardé deux. L'un de ces deux prévoyait de laisser Bertigny-Ouest en zone verte et l'autre prévoyait de le classer en zone d'habitations, mais très légère. Ce soir, avant de vous rejoindre, j'avais une séance du Comité de l'Agglomération. Nous avons mandaté un seul bureau, avec lequel il y aura des discussions extrêmement serrées car nous sommes d'avis qu'il n'est pas possible de laisser le quartier de Bertigny-Ouest en zone verte ou avec de l'habitation légère. La Commune de Villars-sur-Glâne et celles de Fribourg et de Givisiez ont clairement fait savoir qu'elles entendaient bénéficier de l'Arrêté du Conseil d'Etat qui vise à subventionner assez fortement cette zone comme zone de développement d'entreprises à haute valeur ajoutée. C'est un message qui a été parfaitement compris par le Comité de l'Agglomération, qui a fait

remarquer que la zone verte, ce n'est pas seulement trois champs avec des vaches, c'est surtout des zones de détente dans lesquelles la population peut aller se promener. Il ne fait pas de doute que le plan qui sera présenté à la Confédération tiendra compte du développement de Bertigny-Ouest.

Voilà ce que je voulais préciser encore, afin qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je suis contente qu'une décision formelle du Comité de l'Agglomération ait été prise pour transmettre un mandat au bureau d'aménagistes et de spécialistes en transport choisi.

En ce qui concerne la passerelle, nous allons pour l'instant attendre la fin de l'étude de faisabilité et, fort de ce que vous avez demandé, le Conseil communal devra peut-être réexaminer les délais d'exécution. De toute façon, nous devons faire ce projet avec l'Agglomération, car c'est sensé être un projet qui est subventionné à 30-40 %. On pourrait imaginer la possibilité d'anticiper le financement et de demander le remboursement par la suite.

Mme Erika Schnyder, Syndique. La dernière remarque concerne les TPF. Je veux encore préciser que l'Agglomération se bat pied à pied avec les TPF. Je vais prendre cette lettre et je vais faire en sorte de contacter directement le Président des TPF pour lui dire que s'il entend maintenir ses bons rapports avec la Commune de Villars-sur-Glâne, il doit respecter la législation.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je sais que l'heure avance et que vous êtes tous très fatigués. Permettez-moi de conclure en disant que, pour la dernière séance de budget de la législature et la dernière séance de l'année du Conseil général, nous aurions aimé vous présenter un budget équilibré. Nous avons fait de notre mieux. Vous avez compris le message.

Au nom de mes collègues du Conseil communal et en mon nom personnel, je voudrais vous remercier de votre soutien et de votre appui dans la politique que nous avons menée jusqu'ici. C'est en grande partie grâce aux bonnes relations que nous entretenons entre nos deux conseils que nous arriverons à réaliser tout ce que nous voulons réaliser pour l'avenir de notre Commune.

Je voudrais également saisir cette occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, à partager avec vos familles, avec les êtres qui vous sont chers, et je vous donne rendez-vous à l'année prochaine. Vous aurez sans doute un nouveau Conseil qui viendra vous présenter les comptes 2010.

Très belles fêtes et bon retour dans vos foyers.

M. Benjamin Gasser, Président. Il ne me reste plus qu'à clore cette séance en vous remerciant de votre participation et de votre important travail pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

Je tiens également à remercier le Conseil communal, M. Roulin, Mme Stritt, M. Manusev, M. Dévaud ainsi que tout le personnel de la Commune pour son excellent travail.

Il me reste à vous souhaiter, à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de Noël ainsi que tous mes vœux pour l'année 2011.

Je vous invite maintenant au traditionnel apéritif dînatoire de Noël, en vous rappelant toutefois que la prochaine séance aura lieu le jeudi 24 février 2011.

La séance est levée à 23.05 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Benjamin Gasser